



Affaires relatives aux Objectifs du Conseil fédéral ainsi que Projets 2022

Extrait des Objectifs du Conseil fédéral 2022 et du Budget 2022
avec PITF 2023-2025

Aperçu par département

Cet extrait est nouvellement produit dans le cadre de l'harmonisation des processus de planification politique et financière du Conseil fédéral. Il rassemble les affaires relatives aux Objectifs, publiées dans les [Objectifs du Conseil fédéral 2022](#), et les projets des unités administratives (hormis Autorités indépendantes et Tribunaux), publiés dans le [Budget 2022 avec PITF 2023-2025](#). Dans ce document, qui remplace l'ancien volume II des Objectifs du Conseil fédéral, les objets planifiés sont structurés par département et unité administrative. Contrairement aux Objectifs du Conseil fédéral et au Budget, il n'a pas de caractère officiel mais offre aux lectrices et aux lecteurs une synthèse de tous les objets planifiés pour l'année 2022.

Table des matières

A+T	1
Chancellerie fédérale (ChF).....	1
DFAE	4
Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)	4
DFI	12
Secrétariat général du DFI (SG-DFI).....	12
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)	13
Archives fédérales suisses (AFS)	15
Office fédéral de la culture (OFC)	16
Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse).....	18
Office fédéral de la santé publique (OFSP).....	20
Office fédéral de la statistique (OFS)	25
Office fédéral des assurances sociales (OFAS).....	26
Office fédéral sécurité alimentaire et affaires vétérinaires (OSAV).....	29
Institut de virologie et d'immunologie (IVI).....	31
DFJP	32
Secrétariat général du DFJP (SG-DFJP)	32
Office fédéral de la justice (OFJ).....	33
Office fédéral de la police (fedpol).....	36
Institut suisse de droit comparé (ISDC).....	38
Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ)	39
Secrétariat d'État aux migrations (SEM)	40
Centre de services informatiques CSI-DFJP (CSI-DFJP).....	43
DDPS	44
Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS)	44
Service de renseignement de la Confédération (SRC).....	47
Office fédéral du sport (OFSP).....	49
Office fédéral de la protection de la population (OFPP)	51
Défense (D)	52
Office fédéral de l'armement armasuisse (armasuisse).....	55
armasuisse Sciences et technologies (ar S+T)	56
armasuisse Immobilier (ar Immo).....	58
Office fédéral de topographie swisstopo (swisstopo)	59
DFF	61
Secrétariat général du DFF (SG-DFF)	61
Administration fédérale des finances (AFF)	63
Centrale de compensation (CdC).....	65
Monnaie fédérale Swissmint (Swissmint).....	66
Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI).....	67
Administration fédérale des contributions (AFC)	70
Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF).....	73
Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT)	75

Contrôle fédéral des finances (CDF).....	77
Office fédéral du personnel (OFPER)	78
Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).....	79
DEFR.....	80
Secrétariat général du DEFR (SG-DEFR).....	80
Secrétariat d'État à l'économie (SECO)	81
Office fédéral de l'agriculture (OFAG)	85
Agroscope (Agroscope)	87
Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE).....	89
Office fédéral du logement (OFL).....	91
Office fédéral du service civil (CIVI)	93
Service d'accréditation suisse (SAS)	95
Sec. d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).....	96
Centre de services informatiques du DEFR (ISCeco)	99
DETEC.....	100
Secrétariat général du DETEC (SG-DETEC).....	100
Office fédéral des transports (OFT).....	101
Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).....	102
Office fédéral de l'énergie (OFEN)	103
Office fédéral des routes (OFROU).....	105
Office fédéral de la communication (OFCOM)	108
Office fédéral de l'environnement (OFEV).....	110
Office fédéral du développement territorial (ARE)	113
Service suisse d'enquête de sécurité (SESE)	114
Autorités de régulation des infrastructures (RegInfra)	115

A+T

CHANCELLERIE FÉDÉRALE (CHF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Modèle de pilotage pour la transformation numérique de l'administration fédérale et pour l'informatique fédérale: Prise d'acte

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral prendra acte du rapport consacré à l'état d'avancement de la transformation numérique de l'administration fédérale et décidera des nouvelles mesures à prendre concernant la transformation numérique et la mise en œuvre de la stratégie «Suisse numérique».

Date cible: 31.12.2022

Stratégie «Suisse numérique»: Décision concernant les mesures supplémentaires de mise en œuvre
Tous les deux ans, le Conseil fédéral décide du développement de sa stratégie «Suisse numérique». Au cours de la législature 2019-2023, il adoptera la version actualisée de cette stratégie en 2020 et en 2022. Dans ce contexte, il décidera également des projets de mise en œuvre prioritaires et mettra à jour les priorités internationales de la Suisse, notamment dans les domaines de la gouvernance numérique et de l'intelligence artificielle. Au second semestre 2022, il adoptera par ailleurs d'autres mesures destinées à la mise en œuvre de la stratégie «Suisse numérique».

Date cible: 31.12.2022

Rapport «COVID-19. Création d'un centre d'innovation dans l'administration fédérale» (en exécution du po. Groupe libéral-radical 20.3240): Approbation

Date cible: 31.12.2022

Évaluation de la gestion de crise lors de la pandémie de COVID-19: Prise d'acte et décision sur les mesures de mise en œuvre

En décembre 2020, le Conseil fédéral a pris acte d'une évaluation de la gestion de crise pendant la première phase de la pandémie de COVID-19 et décidé de plusieurs mesures. La gestion de crise pendant la deuxième phase fera également l'objet d'une évaluation et la mise en œuvre des éventuelles mesures qui découleront de cette évaluation sera lancée. Au second semestre 2022, le Conseil fédéral prendra acte du rapport sur l'évaluation de la gestion de crise pendant la deuxième phase de la pandémie de COVID-19 et décidera d'éventuelles mesures pour améliorer la gestion de crise.

Date cible: 31.10.2022

PROJETS

Mise en place de la consultation électronique (eVernehmlassung): mise en œuvre réussie d'un projet pilote

Les consultations doivent pouvoir être menées et évaluées électroniquement, sous la forme de données structurées.

Au moins une consultation a été menée, pour laquelle les réponses ont pu être saisies sous la forme de données structurées.

Date cible: 31.10.2022

Mise en place du Centre audiovisuel (AVZ): disponibilité opérationnelle

Un centre audiovisuel (CAV) est établi à la ChF dès le 1.1.2022 et fournit des prestations pour le Conseil fédéral.

Le CAV est opérationnel sur le plan du personnel et de l'organisation.

Date cible: 31.03.2022

Stratégie Médias sociaux du Conseil fédéral: mise en œuvre

La stratégie "Médias sociaux" renforce la communication du Conseil fédéral dans les médias sociaux et au niveau international.

Les mesures suivantes sont mises en œuvre: étude sur une appli du Conseil fédéral, étude sur l'utilisation d'outils technologiques pour répondre aux questions des citoyens, pilote Instagram, chaîne Twitter internationale, actualisation du manuel "Identité visuelle de la Confédération"

Date cible: 31.12.2022

Services d'identité de la Confédération pour les services externes en nuage: mise à disposition d'un guide d'intégration et de modèles de solutions IAM standard

L'offre centralisée de prestations d'identification et, le cas échéant, de gestion des accès dans les services en nuage de la Confédération est réglée et disponible. Des modèles de solutions standard sont préparés pour l'intégration.

Des guides d'intégration et des modèles de solution standard (IAM) sont mis à la disposition des architectes de solution avec les services en nuage de la Confédération, de sorte que les services en nuage offrent rapidement et efficacement des services d'identification uniformes.

Date cible: 31.12.2022

Architecture interfaces électroniques (API): mise en vigueur des principes architecturaux

Des interfaces de programmation (API) favorisent l'accès numérique et automatisé aux services administratifs pour les entreprises, les milieux scientifiques, les administrations et le public. L'architecture correspondante décrit comment l'administration fédérale met ces API à disposition, où elles sont disponibles et comment elles sont gérées. La gestion des API permet de les réutiliser et d'augmenter l'efficacité au sein de l'administration.

L'architecture API comprend des principes architecturaux fondés sur les bonnes pratiques et des standards. Elle est mise en œuvre au moyen d'un modèle qui montre ses avantages, identifie les champs d'action et définit et priorise les mesures de mises en œuvre.

Date cible: 31.03.2022

Fourniture d'une solution informatique pour les sites Internet de la Confédération: atteinte de l'état opérationnel du SD WEB

Le nouveau service standard WEB offre aux bénéficiaires de prestations les moyens qui leur permettent de créer et de gérer leurs sites Internet. L'ensemble de l'administration fédérale dispose d'une solution unique. Le service standard est prêt à la commande pour les bénéficiaires de prestations. Les fonctionnalités essentielles (services) sont prêtes. Les sites Internet moyens des bénéficiaires de prestations peuvent être créés.

Date cible: 31.12.2022

DFAE

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (DFAE)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Financement de la participation de la Suisse à l'Exposition universelle de 2025 à Osaka: Adoption du message

Du 13 avril au 13 octobre 2025 se tiendra à Osaka (Japon) la prochaine exposition universelle de catégorie A dont le thème central sera «Concevoir la société du futur, imaginer notre vie de demain». La Suisse entend se positionner comme un pays innovant dans la région. Au premier semestre 2022, le Conseil fédéral adoptera le message correspondant et demandera l'octroi des moyens financiers nécessaires pour participer à cet événement.

Date cible: 31.03.2022

Avenir de la flotte hauturière suisse: Résultats de la consultation

Le Conseil fédéral lancera une consultation sur sa décision relative à l'avenir de la flotte hauturière suisse et sur les adaptations légales qui y sont liées. Il définira ensuite la suite de la procédure au vu des résultats de la consultation.

Date cible: 31.12.2022

Rapport sur la promotion de l'autodétermination numérique et d'espaces de données fiables: Prise d'acte

Le Conseil fédéral prendra connaissance, au premier semestre 2022, d'un rapport sur l'autodétermination numérique et les espaces de données fiables. Il s'agit d'une mesure prévue par la stratégie de politique extérieure numérique 2021–2024 et par le plan d'action inscrit dans la stratégie «Suisse numérique».

Date cible: 31.03.2022

Stratégie pour l'Eurasie 2023-2026: Adoption

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2022 une stratégie pour l'Eurasie 2023–2026. Celle-ci couvrira la Russie et la Turquie, deux pays prioritaires de la Suisse à l'échelle mondiale, ainsi que les Balkans occidentaux, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale. Il s'agit d'une sous-stratégie géographique de la stratégie de politique extérieure 2020–2023.

Date cible: 31.12.2022

Stratégie pour l'Asie du Sud-Est 2023-2026: Adoption

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2022 une stratégie pour l'Asie du Sud-Est 2023–2026. Celle-ci couvrira les dix États membres de l'ASEAN. Il s'agit d'une sous-stratégie géographique de la stratégie de politique extérieure 2020–2023.

Date cible: 31.12.2022

Stratégie relative au multilatéralisme et à la Suisse dans son rôle d'État hôte pour la période 2024-2027: Adoption du message

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral adoptera la stratégie relative au multilatéralisme et à la Suisse dans son rôle d'État hôte pour la période 2024–2027. Celle-ci exposera les raisons et les principes qui sont au fondement de l'engagement de la Suisse en faveur d'un multilatéralisme efficace et définira les objectifs et les mesures visant à renforcer le rôle de la Suisse en tant qu'État hôte pour la période 2024-2027. Les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique d'État hôte seront demandés dans le message correspondant ; ils s'inscriront dans les limites du plafond des dépenses. Il s'agit d'une sous-stratégie géographique de la stratégie de politique extérieure 2020-2023.

Date cible: 31.12.2022

Crédit-cadre pour la poursuite du soutien aux trois Centres de Genève pour la période 2024-2027: Adoption du message

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral adoptera le message concernant un crédit-cadre pour la poursuite du soutien aux trois Centres de Genève pour la période 2024–2027. Il s'agit de financer les contributions versées au Centre de politique de sécurité (GCSP), au Centre international de déminage humanitaire (CIDHG) et au Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF). Avec le crédit-cadre, le Conseil fédéral entend contribuer à un ordre international juste et pacifique, comme le prévoit l'art. 2 de la Constitution.

Date cible: 31.12.2022

Priorités de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU (2023-2024): Décision

La Suisse est candidate à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies. L'élection des membres non permanents pour la période 2023–2024 aura lieu en juin 2022. En cas d'élection, le Conseil fédéral arrêtera au second semestre 2022 les priorités de la Suisse au Conseil de sécurité sur la base de la stratégie de politique étrangère 2020–2023.

Date cible: 31.08.2022

Quatrième rapport national de la Suisse pour l'Examen périodique universel (EPU) au Conseil des droits de l'homme: Approbation

L'Examen périodique universel (EPU) est un mécanisme de l'ONU destiné à assurer le suivi de la situation des droits de l'homme. Chaque État membre de l'ONU est soumis tous les cinq ans à un examen par les pairs. Au second semestre 2022, le Conseil fédéral adoptera le rapport qui servira de base au 4e EPU de la Suisse. Celui-ci dressera le bilan de la situation des droits de l'homme en Suisse et des principales mesures prises. Le rapport a pour objet de mettre en œuvre l'objectif 1.3 de la stratégie de politique extérieure 2020-2023 (capacité d'action du Conseil des droits de l'homme).

Date cible: 30.09.2022

Contribution de base à la 20e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale: Décision

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale 2021–2024, le Conseil fédéral arrêtera au premier semestre 2022 le montant de la contribution de base à l'Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale. La reconstitution des ressources de l'AID est avancée d'un an afin de soutenir les pays les plus pauvres dans la gestion des crises et dans la réalisation des objectifs de développement à long terme.

Date cible: 30.06.2022

Rapport «Agir contre le blocus imposé par les États-Unis à Cuba pour défendre une des populations les plus pauvres au monde» (en exécution du po. CPE-N 20.4332): Approbation

En exécution du postulat 20.4332 de la CPE-N, le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2022 un rapport concernant le blocus imposé par les États-Unis à Cuba. Selon ce postulat, le Conseil fédéral est chargé d'exposer comment il entend contribuer à améliorer la situation de la population à Cuba.

Date cible: 30.09.2022

Rapport «Mesures pour enrayer la propagation des zoonoses et lutter contre leurs causes» (en exécution du po. CPE-CN 20.3469): Approbation

En exécution du postulat CPE-N 20.3469, le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2022 un rapport concernant les mesures pour enrayer la propagation des zoonoses et lutter contre leurs causes.

Date cible: 30.06.2022

Contribution régulière au Budget-programme de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA): Décision

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie MENA 2021–2024 et la Stratégie CI 2021–2024, le Conseil fédéral décidera en 2022 de la prochaine contribution Suisse à l'UNRWA. La Suisse finance cette organisation depuis sa fondation dans les années 1950. L'UNRWA fournit des services de base aux réfugiés de Palestine vivant en Cisjordanie, Gaza, Jordanie, Liban et Syrie.

Date cible: 31.12.2022

Rapport sur l'état des relations entre la Suisse et l'UE (en exécution des po. Aeschi 13.3151, Groupe des Verts 14.4080 et Naef 17.4147): Approbation

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2022 un rapport sur les relations entre la Suisse et l'UE (rapport Europe ; en exécution des po. Aeschi 13.3151, Groupe des Verts 14.4080 et Naef 17.4147).

Date cible: 30.06.2022

Accords bilatéraux avec les pays partenaires en vue de la mise en œuvre de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE: Conclusion

Sous réserve de l'abrogation de la clause de non-discrimination par le Parlement, le Conseil fédéral conclura en 2022 des accords bilatéraux avec les États partenaires en vue de la mise en œuvre de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE.

Date cible: 31.12.2022

Accord établissant un cadre pour la participation de la Suisse aux missions civiles de gestion de crise menées par l'UE: Conclusion

Le Conseil fédéral conclura au premier semestre 2022 avec l'UE un accord établissant un cadre pour le détachement d'experts et d'expertes suisses dans des missions civiles de gestion de crise menées par l'UE. Il s'agit de simplifier les modalités des futures participations de la Suisse aux missions civiles de l'UE et de les rendre plus efficaces.

Date cible: 30.06.2022

Stratégie de la Suisse concernant le blocage, la confiscation et la restitution des avoirs de personnes politiquement exposées à l'étranger («Asset Recovery»): Adoption

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2022 une stratégie en matière de blocage, de confiscation et de restitution des avoirs de personnes politiquement exposées à l'étranger. La nouvelle stratégie s'inscrira dans le prolongement de la stratégie de 2014, tout en tenant compte des défis actuels. Elle sera élaborée dans le cadre d'un vaste processus de consultation auquel seront associés le secteur privé et les cantons.

Date cible: 30.09.2022

Rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable: Approbation

Au premier semestre 2022, le Conseil fédéral approuvera son deuxième rapport national volontaire sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. La Suisse présentera ce rapport à l'ONU en juillet 2022. Il sera rédigé sur la base d'un état des lieux actualisé de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Suisse et dans nos relations extérieures. Il s'agit d'une mesure liée à la priorité thématique «Durabilité» de la Stratégie de politique extérieure 2020-2023 qui figure dans la Stratégie pour le développement durable 2030.

Date cible: 31.05.2022

Participation de la Suisse à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas: Adoption du message

Avant fin 2022, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la reprise du règlement de l'UE établissant, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV), et à l'accord additionnel requis entre la Suisse et l'UE. L'instrument précité permettra de soutenir, de 2021 à 2027, des projets concernant la protection des frontières extérieures et l'octroi de visas. Il succède au Fonds pour la sécurité intérieure dans le domaine des frontières extérieures et des visas (FSI Frontières), auquel la Suisse a participé jusqu'en 2020. Il s'agit d'un développement de l'acquis de Schengen.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Actualisation des accords bilatéraux d'accès au marché conclus avec l'UE: Signature des décisions correspondantes par les comités mixtes

Les accords d'accès au marché conclus avec l'UE tels que l'ARM et l'accord agricole doivent être actualisés en 2022. Les décisions correspondantes doivent être approuvées par les comités mixtes compétents.

Date cible: 31.12.2022

Coopération avec l'UE dans le domaine «Justice et affaires intérieures»: Approfondissement

La coopération avec l'UE dans le domaine «Justice et affaires intérieures» doit être approfondie, notamment dans le cadre de l'association à Schengen / Dublin.

Date cible: 31.12.2022

La Suisse comme membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU: Préparation du mandat 2023-2024

L'élection à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2023-2024 est un objectif (1.1) de la stratégie de politique extérieure 2020-2023. Le processus de candidature sera poursuivi et encore intensifié jusqu'à la date de l'élection en juin 2022. La Suisse présente sa candidature sous la devise « Un plus pour la paix » dans le cadre de différents événements, organisés par exemple en mars 2022 à l'occasion du 20e anniversaire de la votation populaire sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Les travaux préparatoires à l'exercice d'un mandat de membre non permanent se poursuivent (thèmes, équipes, processus, etc.).

Date cible: 31.12.2022

Promotion de l'agenda «Femmes, paix et sécurité»: Coprésidence suisse du réseau «Femmes, paix et sécurité»

La Suisse assumera en 2022 (avec l'Afrique du Sud) la coprésidence du Réseau des points focaux pour les femmes, la paix et la sécurité. Elle se donne pour objectif de promouvoir la mise en œuvre de l'agenda «Femmes, paix et sécurité » aux niveaux national et international. Ce réseau regroupe plus de 80 États et 7 organisations internationales et régionales. Il s'agit d'une mesure prévue par la stratégie de politique extérieure 2020-2023 (Objectif 1.2).

Date cible: 31.12.2022

Renforcement de la mise en œuvre du droit international humanitaire: Organisation d'un échange d'experts interétatiques

La Suisse entend renforcer la mise en œuvre du droit international humanitaire. A cette fin, un échange sur les défis communs actuels est organisé. La participation à cet échange est ouverte à des experts de tous les États. Le but est d'identifier des bonnes pratiques et que ces dernières soient reprises au niveau national.

Date cible: 31.12.2022

Conférence sur les réformes en Ukraine organisée en Suisse en 2022: Tenue de la conférence ministérielle

Organisation d'une conférence internationale de haut niveau en collaboration avec l'Ukraine sur les réformes engagées dans ce pays. La conférence a pour objet d'examiner les progrès accomplis, d'identifier les obstacles et d'encourager un large soutien au processus de réforme.

Date cible: 31.07.2022

Promotion de la diversité et des minorités nationales en Europe: Mise en œuvre des mesures prévues dans le rapport du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a adopté en 2021 le rapport sur la mise en œuvre de deux conventions du Conseil de l'Europe – la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. En 2022, l'accent sera mis sur la mise en œuvre des mesures identifiées.

Date cible: 31.12.2022

Renforcement de la visibilité dans le domaine de la diplomatie scientifique: Adoption de lignes directrices du DFAE

Dans un contexte de mutations technologiques rapides, les interfaces entre la science et la politique extérieure gagnent en importance. L'établissement de lignes directrices pour les années 2022 à 2025 doit donner davantage de visibilité à la politique extérieure de la Suisse dans le domaine de la diplomatie scientifique.

Date cible: 28.02.2022

Gouvernance numérique et droit international: Adoption d'un plan directeur du DFAE

Dans le cadre de la mise en œuvre du rapport du Conseil fédéral sur l'intelligence artificielle et le droit international, un plan directeur est élaboré, qui montre comment les différents acteurs – p. ex. les organismes de normalisation, les États et les entreprises – peuvent mieux coordonner leurs activités et renforcer ainsi la cohérence de la réglementation internationale. Le but est d'aboutir à des structures et processus internationaux permettant à tous les acteurs pertinents de participer activement à la définition de la réglementation relative à la numérisation.

Date cible: 30.09.2022

Modernisation des règles internationales applicables aux services consulaires: Adoption d'un plan d'action

Les priorités et les champs d'action liés à la modernisation des règles internationales applicables aux services consulaires sont définis dans un plan d'action. Les bases nécessaires au renforcement du dialogue en la matière au niveau international sont ainsi posées.

Date cible: 31.12.2022

Optimisation du cadre général de la transformation numérique au DFAE: Bilan intermédiaire

Le DFAE encourage le développement des compétences numériques de son personnel, renforce les connaissances en matière d'outils numériques des cadres du département et qualifie les cadres dans le domaine de la conduite de processus de transformation. Un bilan intermédiaire des mesures prévues selon le "plan d'action transformation numérique" est dressé.

Date cible: 31.12.2022

Optimisation de la gestion de la sécurité et des crises dans le réseau extérieur: Mise en œuvre des mesures de numérisation

Clôture du projet de numérisation de la gestion de la sécurité et des crises. Mise en place du nouveau programme en ligne dans l'ensemble du réseau extérieur et au besoin à la centrale.

Date cible: 31.12.2022

Congrès de la CI en 2022: Réalisation, avec les approches efficaces de lutte contre le changement climatique pour priorité thématique

La lutte contre le changement climatique est l'une des quatre priorités thématiques de la stratégie CI 2021-2024. La question des approches efficaces de lutte contre le changement climatique sera au centre du congrès de la CI qui se tiendra en 2022.

Date cible: 30.06.2022

Contribution du DFAE à la réalisation des objectifs climatiques de l'administration fédérale:

Réduction de 3 % des émissions de CO2 à la centrale et compensation intégrale des émissions

Le DFAE utilise les instruments disponibles pour atteindre les objectifs climatiques de l'administration fédérale. Il examine les domaines dans lesquels des mesures plus ambitieuses peuvent être prises avec les ressources disponibles.

Date cible: 31.12.2022

Plan d'action du DFAE sur l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion 2021-2028: Mise en œuvre

Communication concernant l'engagement et les attentes de la direction du département à l'égard du nouveau plan d'action et de ses objectifs ainsi que définition des objectifs et des priorités de mise en œuvre dans les directions et le réseau extérieur.

Date cible: 31.03.2022

Collaboration avec le secteur privé dans la CI: Prise de connaissance du rapport d'évaluation 2017-2021

La collaboration avec le secteur privé doit être renforcée dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie CI 2021-2024. En 2022, la direction de la DDC prendra connaissance d'un rapport d'évaluation qui examine les projets existants de la DDC. Les conclusions serviront d'orientation à la collaboration future.

Date cible: 31.03.2022

Efficacité de la communication internationale aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver à Pékin (Chine) en 2022: Présentation assurée par la House of Switzerland

Les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques se dérouleront respectivement du 4 au 20 février 2022 et du 4 au 13 mars 2022 à Pékin. Avec la House of Switzerland, la Suisse se présente à un large public en Chine et au niveau international comme un pays ouvert au monde, riche de sa diversité, dynamique et innovant.

Date cible: 31.03.2022

DFI

SECRETARIAT GENERAL DU DFI (SG-DFI)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Rapport «Violences subies par des personnes handicapées en Suisse» (en exécution du po. Roth 20.3886): Approbation

Date cible: 25.09.2022

PROJETS

Rapport 2023-2026 sur la politique en faveur des personnes handicapées: Adoption par le Conseil fédéral

Le rapport présente la façon dont les thèmes prioritaires fixés pour 2018-2021 ont été mis en œuvre, ainsi que les thèmes prioritaires et les activités prévues pour la période 2023-2026.

Date cible: 31.12.2022

eSubventionen: Remplacement de l'ancien système

Le projet consiste à remplacer la solution actuelle de gestion des subventions. L'objectif est d'automatiser les procédures et d'en garantir le traitement numérique de bout en bout.

Date cible: 31.12.2022

eESA: Fin de l'introduction des processus B, stabilisation de l'exploitation, et mise en œuvre des processus C

L'objectif principal du projet eESA est de permettre une exécution des tâches légales de surveillance aussi numérique et automatisée que possible.

Date cible: 31.12.2022

BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES (BFEG)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Rapport «Accompagnement des femmes au titre de l'égalité entre femmes et hommes. Quel avenir pour les services de consultation?» (en exécution du po. Moret 19.3621): Approbation

Le Conseil fédéral adoptera le rapport «Accompagnement des femmes au titre de l'égalité entre femmes et hommes. Quel avenir pour les services de consultation ?» (en exécution du po. Moret 19.3621) au second semestre 2022.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Stratégie de renforcement de la charte sur l'égalité salariale» (en exécution du po. CSEC-N 20.4263): Approbation

Le Conseil fédéral adoptera le rapport «Stratégie de renforcement de la charte sur l'égalité salariale» (en exécution du po. CSEC-N 20.4263) au second semestre 2022.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Filles et jeunes femmes exposées à la violence. Établir une statistique et faire le point sur les besoins en matière de places d'accueil» (en exécution du po. Wasserfallen 19.4064): Approbation

Le Conseil fédéral adoptera le rapport «Filles et jeunes femmes exposées à la violence. Établir une statistique et faire le point sur les besoins en matière de places d'accueil» (en exécution du po. Wasserfallen 19.4064) au premier semestre 2022.

Date cible: 30.06.2022

PROJETS

Stratégie nationale de la Confédération en matière d'égalité entre femmes et hommes: Mise en œuvre

Selon le programme de la législature 2019-2023, le Conseil fédéral a approuvé une stratégie nationale en matière d'égalité entre femmes et hommes (art. 9, objectif 8, mesure 41). Trois thèmes sont prioritaires : (1) la vie professionnelle, en particulier l'égalité salariale, (2) la conciliation travail-famille, (3) la lutte contre le sexisme et la violence.

Date cible: 31.12.2022

Contrôles de l'égalité salariale dans les marchés publics des entreprises employant moins de 100 personnes: Mise en œuvre

La Confédération acquiert des biens et des services pour une valeur de 6,1 milliards de francs auprès de quelque 30 000 fournisseurs. Seuls sont pris en considération les soumissionnaires qui respectent notamment l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. En 2022, vu le faible nombre de nouveaux contrôles (au moins 30) qu'il doit effectuer chaque année sur l'égalité salariale, le BFEG concentrera ses contrôles fondés sur une analyse de risques sur les soumissionnaires comptant moins de 100 employés, car c'est dans les entreprises de cette taille que la part inexplicée des écarts de rémunération est supérieure à la moyenne.

Date cible: 31.12.2022

Instruments de contrôle de l'égalité salariale pour les prestataires publics et privés: Mise en œuvre

L'outil d'analyse standard, Logib, sera modernisé sur le plan technique d'ici à 2023. L'intégration de l'interface standardisée Swissdec de Logib aux systèmes ERP (comptabilité des salaires) est prévue pour 2022. Il s'agit de réduire la charge administrative de l'analyse de l'égalité salariale de 1 à 2 jours actuellement à quelques heures seulement pour la plupart des entreprises. La nouvelle application sera développée et exploitée par l'OFIT. L'interface est réalisée par l'association Swissdec, en conformité avec la norme suisse en matière de salaire (PUCS : procédure unifiée de communication des salaires, en allemand ELM: einheitliches Lohnmeldeverfahren).

Date cible: 31.12.2022

Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public: Mise en œuvre

S'agissant de promotion de l'égalité salariale, les pouvoirs publics doivent montrer l'exemple. Les signataires de la charte s'engagent à réaliser l'égalité salariale dans leur sphère d'influence. À ce jour, la Confédération, 16 cantons, 111 communes et 62 entreprises parapubliques y ont souscrit. Le Parlement, qui entend renforcer la charte, a chargé le Conseil fédéral d'élaborer une stratégie en ce sens. Le BFEG met en œuvre ce mandat et fera rapport au Parlement en 2022. L'accent est mis sur les mesures visant à attirer d'autres acteurs du secteur public et sur l'application de la charte par les signataires.

Date cible: 31.12.2022

Plan d'action national contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique: Adoption

Selon le programme de la législature 2019-2023, le BFEG doit élaborer un plan d'action national pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Son adoption par le Conseil fédéral et sa publication sont prévues pour le premier semestre 2022.

Date cible: 30.06.2022

ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES (AFS)

PROJETS

Remplacement des archives numériques (DIR): Début de la phase de conception

Le projet de remplacement des archives numériques (DIR) est lancé et la phase de conception a commencé.

Date cible: 15.01.2022

Remplacement du système d'information archivistique (AIS): Adjudication du marché OMC

Le marché OMC concernant un nouveau catalogue de métadonnées, le système d'information archivistique (AIS), est adjugé.

Date cible: 31.12.2022

Développement de l'accès en ligne: Mise en service d'une nouvelle version de l'accès en ligne

Les AFS continuent de développer l'accès en ligne en fonction des besoins du public et de l'administration.

Date cible: 31.10.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE (OFC)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Adaptation de l'ordonnance sur le cinéma: Mise en vigueur

Le Conseil fédéral édictera dans le cadre de la révision du message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 les dispositions d'exécution de la loi sur le cinéma et mettra en vigueur au second semestre 2022 les dispositions modifiées de l'ordonnance sur le cinéma.

Date cible: 31.12.2022

Agence Movetia: Adoption des dispositions réglant l'organisation et du message (responsabilité : SEFRI)

Les travaux de transformation de la fondation Movetia en un établissement de droit public sont sous la responsabilité du SEFRI. Il est prévu que Movetia se charge de l'engagement du personnel enseignant suisse pour les écoles suisses à l'étranger soutenues par la Confédération. Les bases légales correspondantes seront élaborées au second semestre 2022.

Date cible: 31.12.2022

Conception d'aires de transit pour la planification des aires d'accueil destinées aux minorités nomades étrangères: Adoption

Une conception au sens de l'art. 13 de la loi sur l'aménagement du territoire est en cours d'élaboration avec les cantons afin de planifier les aires d'accueil pour les minorités nomades étrangères. Une fois la consultation publique terminée, le projet sera finalisé et adopté par le Conseil fédéral au second semestre 2022.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Projet d'archivage numérique à long terme de la BN : Lancement d'un appel d'offres OMC

Lancement d'un appel d'offres OMC

Lancement d'un appel d'offres OMC

Date cible: 31.12.2022

Ordonnance sur le cinéma : Révision partielle

Révision partielle de l'ordonnance sur le cinéma consécutive à la révision de la loi sur le cinéma.

Date cible: 31.12.2022

Ordonnance COVID-19 culture : Finalisation des travaux avec les organes d'exécution

Les dernières demandes déposées en vertu de l'ordonnance COVID-19 culture doivent être soumises d'ici fin novembre 2021. Les organes d'exécution rendront ensuite leur décision et prépareront le rapport final destiné à l'OFC. Le décompte final sera remis d'ici à la fin du 1er semestre 2022.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE MÉTÉOROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE (MÉTÉOSUISSE)

PROJETS

Poursuite du développement du portail des dangers naturels: Phase de conception lancée

Afin de garantir que le portail des dangers naturels (soit dans son ensemble soit certains des éléments qui le composent) puisse être exploité au-delà du cycle de vie actuel, les acquisitions nécessaires doivent être effectuées sur la base des exigences du Comité de direction «Intervention dangers naturels» (LAINAT) et de MétéoSuisse (exploitant du portail).

Date cible: 30.09.2022

Renouvellement du site Internet de MétéoSuisse: Clôture de la réalisation de l'application spécialisée basée sur le Web, introduction et mise en ligne

Des défis tels que l'augmentation de la mobilité sociale, la numérisation, la communication visuelle, le SEO, les exigences de groupes cibles et des producteurs envers les applications, les développements technologiques, ainsi que l'accroissement de l'efficacité par l'automatisation de l'exploitation, requièrent un renouvellement global du site de MétéoSuisse. En outre, la procédure d'adjudication OMC (maintenance et support / poursuite du développement) se termine en 2022.

Date cible: 01.11.2022

ICON22: remplacement du modèle actuel de prévisions météorologiques COSMO par le modèle subséquent ICON: Phase de réalisation lancée

Le modèle ICON (Icosahedral Nonhydrostatic) est régulièrement (au moins une fois par jour) calculé au CSCS en tant que modèle régional, à l'aide de processeurs graphiques (GPU).

Date cible: 31.12.2022

Weather4UN: informations météorologiques à l'intention des organisations de l'ONU et de l'aide humanitaire: accès amélioré en cas de catastrophes naturelles: Phase de réalisation lancée

Le développement des outils pour la mise en place du «Showcase» pour Weather4UN est en bonne voie et de premières expériences ont été réalisées.

Date cible: 31.12.2022

OWARNA@MetCH: développement et implémentation de la prochaine génération d'avis météorologiques pour la Suisse: Phase de conception achevée

Un concept pour la chaîne fondamentale des processus, incluant des outils techniques, des processus de travail et tenant compte des besoins des utilisateurs, est disponible.

Date cible: 30.09.2022

OptiMon: introduction d'un contrôle automatique des systèmes informatiques et de l'ensemble des chaînes de production: Le système de surveillance des douze principales chaînes de production est fonctionnel

Introduction d'une supervision des services critiques, soit une surveillance de bout en bout des routes de production de MétéoSuisse. L'exploitation IT, l'infrastructure ou les applications spécialisées sont surveillées isolément, ainsi que l'ensemble des services critiques, depuis la collecte jusqu'à la livraison des données (produit) en passant par le traitement. Avec OptiMon, les dérangements sont détectés et résolus proactivement, et les systèmes et leurs processus améliorés durablement.

Date cible: 31.12.2022

AMAROC: automatisation continue des avis de météorologie aéronautique: Le système est en mode de test à l'aéroport de Genève

AMAROC est un projet phare du Département fédéral de l'Intérieur (DFI), dont l'objectif est d'automatiser les avis de météorologie aéronautique. Pour le développement de ce dernier, MétéoSuisse collabore avec le service météorologique allemand DWD. La nouvelle solution utilise des données fournies par des radars et des satellites pour améliorer la détection de phénomènes météorologiques convectifs.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE (OFSP)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (mesures visant à freiner la hausse des coûts, 2e volet): Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2022 le message concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (mesures visant à freiner la hausse des coûts, 2e volet). Celui-ci contiendra des mesures législatives de mise en œuvre du programme visant à freiner la hausse des coûts dans le domaine de la coordination des soins, comme les réseaux de soins coordonnés et des programmes de prise en charge des patients, et dans le domaine du prix des médicaments, comme la création des bases légales pour un examen différencié des critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité.

Date cible: 30.06.2022

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet): Mise en vigueur

Le Conseil fédéral mettra en vigueur au second semestre 2022 les modifications de l'ordonnance sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins découlant de la mise en œuvre du premier volet des mesures visant à freiner la hausse des coûts prises au niveau de la loi. L'ordonnance sur l'assurance-maladie sera adaptée, les dispositions d'exécution, en particulier celles relatives à l'article autorisant des projets pilotes, aux règles tarifaires et à la simplification des factures, seront adoptées et la modification de la loi sur l'assurance-maladie sera mise en vigueur.

Date cible: 31.12.2022

Modification de la loi fédérale sur la transmission de données des assureurs dans l'assurance obligatoire des soins: Mise en vigueur

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral mettra en vigueur la loi fédérale du 19 mars 2021 sur la transmission de données des assureurs dans l'assurance obligatoire des soins et la mettra en œuvre en modifiant l'ordonnance sur l'assurance-maladie et l'ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie.

Date cible: 31.12.2022

Modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins. Mesures visant à réduire les coûts et à accroître la sécurité du droit: Mise en vigueur

L'ordonnance sur l'assurance-maladie et l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins doivent être adaptées en raison de l'augmentation des coûts dans l'assurance obligatoire des soins. L'objectif est double : d'une part, mettre en œuvre des mesures visant à freiner la hausse des coûts et, d'autre part, optimiser les processus, améliorer la transparence et apporter davantage de clarté et de sécurité juridique. Les émoluments perçus pour les procédures administratives et les dispositions sur la prise en charge des médicaments dans des cas particuliers seront également adaptés. Le Conseil fédéral mettra en vigueur ces modifications au second semestre 2022.

Date cible: 31.12.2022

Décision de principe sur la constitution d'une cohorte nationale pour l'Étude suisse sur la santé:

Décision de principe

Entre 2017 et 2021, une étude pilote réunissant quelque 1000 volontaires adultes a été réalisée dans deux centres d'étude à Lausanne et Berne. Fondée sur une décision du Conseil fédéral de mai 2017, cette étude visait à préparer une cohorte nationale pour l'Étude suisse sur la santé, qui inclura la biosurveillance humaine, des examens de santé et la récolte de données sur l'exposition à certaines substances et d'autres données de suivi. L'étude pilote a permis d'acquérir du savoir-faire technique et organisationnel, d'examiner l'infrastructure, les structures de décision (gouvernance) et les bases légales nécessaires pour mettre sur pied une cohorte nationale et de recueillir des expériences dans la mise en œuvre. Sur la base de ces résultats, le Conseil fédéral prendra au premier semestre 2022 une décision de principe sur la constitution d'une cohorte nationale pour l'Étude suisse sur la santé.

Date cible: 31.12.2022

Modification de l'ordonnance sur les produits biocides visant à réduire les risques liés à l'utilisation de pesticides: Ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2022 la consultation relative aux modifications de l'ordonnance sur les produits biocides visant à réduire les risques liés à l'utilisation de pesticides. Le projet découle de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475 (Réduire le risque de l'utilisation de pesticides). La loi sur les produits chimiques prévoit désormais une obligation de communication concernant les produits biocides et une réduction des risques liés à leur utilisation.

Date cible: 30.06.2022

Révision de la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine et des ordonnances d'exécution du Conseil fédéral: Mise en vigueur

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2022 des résultats de la consultation sur la modification des ordonnances découlant de la révision totale de la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine, puis mettra en vigueur la nouvelle loi et ses dispositions d'exécution. La législation tiendra ainsi mieux compte des développements techniques (par ex. des analyses de plus en plus rapides et de moins en moins chères du patrimoine génétique) et de la croissance du marché en ligne.

Date cible: 30.09.2022

Ordonnance sur les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et modification de l'ordonnance sur les essais cliniques de dispositifs médicaux: Mise en vigueur

Le Conseil fédéral mettra en vigueur au premier semestre 2022, en même temps que l'entrée en vigueur du règlement de l'UE relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, la nouvelle ordonnance sur les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et la modification de l'ordonnance sur les essais cliniques de dispositifs médicaux. Il entend ainsi améliorer la qualité et la sécurité de ces dispositifs.

Date cible: 26.05.2022

Modification de la loi sur les stupéfiants (médicaments à base de cannabis): Mise en vigueur

Le Conseil fédéral mettra en vigueur au second semestre 2022 la modification de la loi sur les stupéfiants autorisant les médicaments à base de cannabis et la modification des ordonnances qui en découle (notamment l'ordonnance sur le contrôle des stupéfiants). L'interdiction du cannabis à usage médical sera ainsi levée et les patients auront accès avec un minimum de formalités administratives à des médicaments dispensés d'autorisation.

Date cible: 31.08.2022

Mesures choisies de mise en œuvre et de promotion du dossier électronique du patient sur la base du rapport en exécution du po. Wehrli 18.4328 (Dossier électronique du patient. Que faire encore pour qu'il soit pleinement utilisé ?): Décision de principe

Le rapport établi en exécution du postulat 18.4328 déposé par Laurent Wehrli contient des mesures visant à promouvoir la diffusion du dossier électronique du patient. Compte tenu des défis qu'il faut encore relever dans ce domaine, le cadre (légal) dans lequel le dossier électronique s'insère doit également faire l'objet d'une analyse approfondie. Le Conseil fédéral prendra au second semestre 2022 une décision de principe sur la suite des opérations.

Date cible: 31.12.2022

Actualisation du rapport «Planification de la médecine hautement spécialisée : mise en œuvre par les cantons et compétence subsidiaire du Conseil fédéral» (en exécution du po. CSSN-N 13.4012): Approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2022 l'actualisation du rapport «Planification de la médecine hautement spécialisée : mise en œuvre par les cantons et compétences subsidiaires du Conseil fédéral» (en exécution du po. CSSN-N 13.4012) qui porte sur l'évaluation de la mise en œuvre cantonale.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Établir un rapport comparatif sur la santé des personnes LGB» (en exécution du po. Marti Samira 19.3064): Approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2022 le rapport comparatif sur la santé des personnes LGB établi en exécution du po. Marti Samira 19.3064. Le rapport a pour but de comparer la santé des personnes LGB avec celle du reste de la population. Il analysera spécifiquement les données de l'enquête suisse sur la santé et sera complété par une enquête en ligne auprès des personnes LGBT.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Intégrer dans la formation des enseignants les résultats du projet Fokus sur les troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité» (en exécution du po. Herzog 19.4283): Approbation

L'étude FOKUS a évalué les effets sur les enfants souffrant de TDAH et sur leurs parents d'une formation continue des enseignants incluant des stratégies pour la gestion de ces troubles. Le but du rapport est d'analyser les résultats de l'étude et de voir comment il serait possible de les intégrer à la formation des enseignants. Le Conseil fédéral approuvera le rapport au second semestre 2022.

Date cible: 31.12.2022

Train de mesures pour les soins de longue durée: Décision de principe

La stratégie Santé2030 dresse le constat d'un manque de personnel de santé qualifié et fixe comme axe politique l'augmentation des effectifs du personnel dans les soins de longue durée. Cet objectif requiert des mesures coordonnées pour augmenter le nombre de diplômes délivrés et la durée de l'exercice de la profession. La mise en œuvre de l'initiative sur les soins (lv.pa. 19.401), qui prévoit une campagne de formation dans le secteur des soins, contribuera à augmenter le nombre de diplômes délivrés. S'agissant de la durée de l'exercice de la profession, un rapport examinera l'influence de la dotation en personnel sur la qualité des soins. Un autre rapport jettera les bases du futur développement du profil des professions dans les soins et les soins de longue durée et identifiera ainsi les mesures permettant d'améliorer la durée de l'exercice de la profession. Le Conseil fédéral décidera au second semestre 2022, sur la base de cette analyse, quelles mesures supplémentaires sont nécessaires pour atteindre l'objectif fixé dans la stratégie Santé2030.

Date cible: 30.06.2022

Adaptation de la loi sur les épidémies à la suite de la pandémie de COVID-19: Décision de principe

Le Conseil fédéral prendra au second semestre 2022 une décision de principe sur une révision de la loi sur les épidémies en se fondant sur le document de base élaboré à cet effet. Celui-ci contient les premiers enseignements tirés de l'évaluation de la gestion de crise, identifie les points à optimiser qui ressortent des discussions politiques et présente des premières réflexions pour la révision de la loi.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Plan d'action radium: Adoption du rapport concernant la mise en œuvre 2015-2022 par le Conseil fédéral

Rapport au Conseil fédéral sur le bilan du plan d'action radium 2015 - 2022 qui recense la situation et précise les principaux enseignements à tirer (selon BRB du 10.4.2019). Eventuellement demande de report des moyens alloués sur 2023 en fonction des retards sur la mise en oeuvre en lien avec la pandémie Covid-19.

Date cible: 31.12.2022

Révision partielle des ordonnances sur la loi relative à la recherche sur l'être humain: Ouverture de la consultation

Fin 2019, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de l'évaluation du droit de la recherche sur l'être humain et a décidé une révision partielle des ordonnances y relatives. Au premier trimestre 2022, il ouvrira la consultation sur les ordonnances révisées, liées à la loi relative à la recherche sur l'être humain.

Date cible: 14.01.2022

Nouvelle ordonnance sur les tissus dévitalisés: Ouverture de la consultation

Les produits extraits de tissus humains qui ne contiennent pas de cellules vivantes (« dévitalisés ») sont considérés jusqu'à présent comme des dispositifs médicaux. Une révision en profondeur de la législation sur les dispositifs médicaux est actuellement en cours afin de conserver l'équivalence aux dispositions de l'UE. Il devient dès lors nécessaire de réglementer ces produits dits dévitalisés, qui feront l'objet d'une ordonnance spécifique du Conseil fédéral. Le Conseil fédéral ouvrira la consultation relative à cette ordonnance au premier trimestre 2022.

Date cible: 05.01.2022

Surveillance de la radioactivité dans l'air en haute altitude: Décision de principe sur la procédure de mesure de la radioactivité dans l'air en haute altitude

La station de surveillance de la radioactivité dans l'air située au Jungfraujoch doit être remplacée d'ici 2023. Par ailleurs, les avions de chasse Tiger utilisés pour la collecte des aérosols à haute altitude étant mis à l'arrêt en 2025. Un autre type d'avion devrait donc être équipé pour pouvoir y fixer les filtres destinés à collecter les échantillons d'aérosols dans la troposphère haute et la stratosphère basse. Finalement, des compétences de calculs de trajectoires doivent être développées en collaboration avec Météosuisse pour déterminer de manière rétrospective l'origine des contaminations. Le Conseil fédéral prendra une décision de principe dans le courant du premier semestre 2022.

Date cible: 31.03.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Loi fédérale sur le service national de consultation des adresses des personnes physiques (loi sur le service des adresses, LSAdr): Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la loi fédérale sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques (loi sur le service des adresses, LSAdr) au premier semestre 2022. Répondant à un besoin, la mise en place d'un service national des adresses pour les tâches administratives a été largement approuvée lors de la consultation.

Date cible: 31.03.2022

Révision de deux ordonnances relatives à la statistique fédérale: Adoption

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2022 la révision totale de l'ordonnance sur les relevés statistiques et la révision partielle de l'ordonnance concernant l'organisation de la statistique fédérale. La révision totale de la première ordonnance inscrira dans la législation l'orientation spécifique de la statistique fédérale vers l'utilisation multiple des données. La révision partielle de la seconde ordonnance mettra en œuvre les rôles et les tâches dans le domaine de la statistique dans l'optique, là aussi, de l'utilisation multiple des données.

Date cible: 30.06.2022

Rapport «Inégalité salariale entre les femmes et les hommes. Saisir l'écart global de revenu du travail et d'autres indicateurs» (en exécution du po. Marti Samira 19.4132): Approbation

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport dans lequel il montrera les possibilités de relever régulièrement sous forme de séries de données chronologiques, ou de calculer et publier des données sur l'écart global de revenu du travail ainsi que d'autres données importantes sur le travail non payé et l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes. Le rapport sera approuvé au premier semestre 2022.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Rapport sur la possibilité de mettre en place un système uniformisé pour toutes les entreprises soumises à l'obligation d'annoncer les salaires: Prise de connaissance

Le DFI (OFS) est chargé, en collaboration avec le DEFR (SECO), le DFF (AFC) et les divers acteurs institutionnels concernés (assurances sociales, caisses de pension, autorités fiscales cantonales, caisses de compensation AVS et partenaires sociaux), d'évaluer, en tenant compte des solutions existantes, la possibilité de mettre en place un système uniformisé pour toutes les entreprises soumises à l'obligation d'annoncer les salaires, puis de remettre à ce sujet un rapport au Conseil fédéral.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES (OFAS)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Ordonnance sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo: Ouverture de la consultation

La nouvelle loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo vise à protéger les mineurs contre les contenus susceptibles de porter atteinte à leur développement physique, mental, psychique, moral ou social, notamment en raison de leur violence, de leur caractère sexuel ou de l'angoisse que suscitent certaines scènes. Tous les cinémas, détaillants, entreprises de vente en ligne et prestataires de services à la demande, y compris les fournisseurs de plateformes d'hébergement de vidéos ou de jeux vidéo (YouTube et Twitch, par ex.), seront tenus d'indiquer l'âge minimal et d'effectuer des contrôles de l'âge. Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2022 la consultation relative aux dispositions d'exécution qui seront inscrites dans la nouvelle ordonnance sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo.

Date cible: 01.10.2022

Stratégie nationale visant à faciliter la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle:

Ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral enverra en consultation en 2022, sur mandat du Parlement, un avant-projet de message.

Date cible: 31.03.2022

Modification de la loi sur les allocations pour perte de gain (LAPG). Introduction de l'allocation d'exploitation pour les indépendantes en cas de maternité: Ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2022 la consultation relative à une modification de la loi sur les allocations pour perte de gain (LAPG). Le projet vise à ce que l'allocation d'exploitation qui est versée en cas de service militaire le soit également pour les indépendantes qui sont en congé maternité. Il met en œuvre la motion 19.4270, déposée par Liliane Maury Pasquier et reprise par Elisabeth Baume-Schneider.

Date cible: 31.12.2022

Création des bases légales pour la numérisation du régime des allocations pour perte de gain:

Ouverture de la consultation

Les demandes de prestations au titre des allocations pour perte de gain déposées par des personnes qui accomplissent un service dans l'armée, la protection civile ou le service civil ou qui participent à des cours pour moniteurs de Jeunesse et Sport seront traitées à l'avenir de manière largement automatisée et numérique. Les bases légales nécessaires pour l'échange de données entre les organisations concernées et pour le développement et l'exploitation des systèmes informatiques doivent être créées. Le Conseil fédéral ouvrira la consultation au second semestre 2022.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Maintien du rôle stratégique de la Confédération en matière de prévention de la pauvreté» (en exécution du po. 19.3954 CSEC-E): Approbation

Le rapport fournira un aperçu sur l'avancement des mesures mises en œuvre dans le cadre de la Plateforme nationale contre la pauvreté.

Date cible: 31.03.2022

Rapport «Personnes atteintes d'un handicap. Garantir l'accès aux moyens auxiliaires modernes» (en exécution du po. 19.4380 CSSS-E): Approbation

Le postulat 19.4380 demande au Conseil fédéral d'examiner les adaptations nécessaires pour que les progrès technologiques soient pris en compte dans le cadre de la fourniture des moyens auxiliaires prévus par l'assurance-invalidité et l'assurance-accidents, pour autant que les frais supplémentaires liés aux différents moyens auxiliaires correspondent à la valeur ajoutée effective pour la personne assurée. L'opportunité d'introduire une procédure de fixation des prix pour les moyens auxiliaires sera spécifiquement analysée dans ce contexte.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Modernisation de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité sur le plan linguistique» (en exécution du po. 20.3002 CSSS-E): Approbation

Le postulat 20.3002 demande au Conseil fédéral d'examiner comment moderniser la loi fédérale sur l'assurance-invalidité sur le plan linguistique, s'agissant d'une part du terme «rente pour enfant» et, d'autre part, de termes ayant aujourd'hui une connotation péjorative ou qui ne sont plus adaptés au vu de l'âge de la loi. Il indiquera en outre dans quels autres actes, en particulier de la législation relative aux assurances sociales, les nouveaux termes proposés doivent être repris. Il présentera également une estimation des coûts liés à ces changements.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Pour un codage différencié des infirmités AI» (en exécution du po. Suter 20.3598): Approbation

Le postulat 20.3598 demande au Conseil fédéral d'examiner si les codes obsolètes de classification des infirmités AI peuvent être remplacés par un système de classification différencié reconnu au niveau international.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Protéger les enfants et les jeunes et empêcher les criminels de les inciter ou de les forcer à se livrer à des actes sexuels sur eux-mêmes en se filmant avec leur téléphone» (en exécution du po. Quadranti [Siegenthaler] 19.4111): Approbation

Le postulat demande au Conseil fédéral d'étudier quelles mesures juridiques, techniques ou autres permettraient d'empêcher que les enfants et les jeunes soient incités ou forcés à réaliser des enregistrements relevant de la pédopornographie.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Coordination des instruments fédéraux d'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes» (en exécution du po. Hegglin 19.4559): Approbation

Le postulat 19.4559 «Coordination des instruments fédéraux d'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes» demande au Conseil fédéral de présenter un rapport sur la coordination des régimes d'encouragement des organisations par la Confédération, sur les changements auxquels il faut s'attendre pour ces régimes et sur les conséquences que ces changements auront sur la conception des différents instruments d'encouragement et sur le jeu entre ces instruments.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Évaluation des mesures et des aides financières selon l'ordonnance sur la protection des enfants et les droits de l'enfant: Prise en compte du rapport sur l'adéquation et l'efficacité par le Conseil fédéral

L'ordonnance sur des mesures de protection des enfants et des jeunes et sur le renforcement des droits de l'enfant (RS 311.039.1) est entrée en vigueur le 1er août 2010. Conformément à l'art. 17, l'OFAS contrôle régulièrement l'adéquation et l'efficacité des mesures mises en œuvre et des aides financières octroyées par la Confédération. Ce projet consiste en une première évaluation de l'ordonnance.

Date cible: 31.12.2022

Réforme LPP: Suivi du traitement parlementaire et mise en œuvre

La réforme vise à garantir le niveau des rentes, à renforcer son financement et améliorer la couverture des travailleurs à temps partiel, notamment celle des femmes.

Date cible: 31.12.2022

LAVS. Modification (modernisation de la surveillance): Mise en œuvre

La surveillance de l'AVS, des prestations complémentaires (PC), du régime des allocations pour perte de gain (APG) et du régime des allocations familiales dans l'agriculture doit être modernisée. Cela suppose d'axer davantage la surveillance sur les risques, de renforcer la gouvernance et de piloter de manière adéquate les systèmes d'information

Date cible: 31.12.2022

Convention de sécurité sociale entre la Suisse et le Royaume-Uni: Approbation du Parlement

Brexit : Mise en œuvre de la stratégie du CF Mind the Gap : Conclusion et approbation parlementaire d'un nouvel accord de sécurité sociale avec le Royaume-Uni.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES (OSAV)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Révision de l'ordonnance sur les épizooties (OFE): Adoption

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral adoptera la révision de l'ordonnance sur les épizooties (OFE). La révision vise à harmoniser la législation suisse avec le droit européen en établissant une nouvelle classification des catégories d'épizooties et en renforçant les mesures de lutte en cas d'apparition d'une épizootie hautement contagieuse.

Date cible: 30.09.2022

PROJETS

Explications du Conseil fédéral sur l'initiative contre l'expérimentation animale: Adoption par le Conseil fédéral

Les explications du Conseil fédéral sont rédigées en tenant compte des destinataires et approuvées dans le délai imparti en vue de la votation fédérale sur l'initiative contre l'expérimentation animale.

Date cible: 31.12.2022

Révision des dispositions d'exécution de la LCITES: Adoption par le Conseil fédéral

Le Parlement a adopté la révision de la LCITES le 19 mars 2021. Les dispositions d'exécution nécessaires à la mise en œuvre de la LCITES (relatives par ex. à l'obligation d'informer en cas de vente de spécimens d'espèces protégées) doivent être approuvées, de sorte qu'elles puissent entrer en vigueur en même temps que les modifications de la LCITES, durant le premier semestre 2022.

Date cible: 30.06.2022

Révision de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires: Ouverture de la consultation

La révision vise à mettre en œuvre les améliorations de la procédure d'homologation identifiées dans le cadre d'une évaluation externe, en particulier la transparence et la communication. Il est aussi prévu d'optimiser la procédure d'homologation en l'harmonisant davantage avec celle de l'UE.

Date cible: 31.08.2022

Projet e-Cert visant à numériser les processus d'exportation et à introduire des certificats électroniques: Phase d'introduction terminée

Les certificats d'exportation sont désormais transmis par voie électronique aux pays tiers (via e-Cert). Cela permet d'améliorer l'efficacité et la transparence des processus d'exportation.

Date cible: 31.12.2022

INSTITUT DE VIROLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE (IVI)

PROJETS

Nouvelle construction de l'installation de haute sécurité de l'IVI: les variantes sont élaborées

Ces quinze prochaines années, l'installation existante de haute sécurité devra être remplacée par de nouvelles constructions, et ce afin de répondre aux exigences futures en matière de sécurité et d'utilisation. D'ici là, des éléments importants au niveau de la sécurité auront atteint la fin de leur cycle de vie et ne pourront plus être assainis. Plusieurs variantes de réalisation sont esquissées au terme de l'analyse des besoins.

Date cible: 31.12.2022

DFJP

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFJP (SG-DFJP)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Révision partielle de la loi sur les brevets: Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2022 un message sur une modification de la loi fédérale sur les brevets d'invention. Cette révision partielle répond à la motion Hefti 19.3228 «Pour un brevet suisse en phase avec notre époque».

Date cible: 30.12.2022

PROJETS

Développement de Schengen/Dublin: Libération de la deuxième tranche du crédit d'engagement

Avec SIS Recast et l'EES, l'introduction de deux applications importantes dans le contexte du développement de Schengen/Dublin est prévue.

Le Conseil fédéral libérera au cours du premier semestre la deuxième tranche (introduction et suite du développement) du crédit d'engagement pour le programme de développement de l'acquis de Schengen et de Dublin.

Date cible: 30.06.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE (OFJ)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Loi fédérale sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ): Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2022 le message relatif à l'avant-projet de loi fédérale sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ). D'ici 2026, toutes les parties à une procédure judiciaire pourront communiquer par voie électronique, via un portail central hautement sécurisé, avec quelque 300 tribunaux, les ministères publics et les autorités d'exécution aux échelons cantonal et fédéral. Cette transformation entraînera le remplacement des dossiers physiques actuels par des dossiers électroniques ainsi que l'optimisation aussi bien de l'environnement de travail de la justice que de l'infrastructure. De surcroît, l'obligation – pour les professionnels – de communiquer par voie électronique sera inscrite dans les lois de procédure de la Confédération. Les travaux se déroulent dans le cadre du projet Justitia 4.0, auquel participent la Confédération, les cantons, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif.

Date cible: 31.12.2022

Loi fédérale sur les services d'identification électronique: Ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira la consultation relative à un nouveau projet de loi fédérale sur les services d'identification électronique au premier semestre 2022. Après le rejet du projet précédent, plusieurs motions demandant l'instauration d'une identification électronique fiable établie par l'État ont été déposées. Un nouveau projet de loi doit être élaboré pour répondre à ces motions.

Date cible: 30.06.2022

Révision de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP, élimination des obstacles à la transformation numérique): Adoption du message

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), qui doit être modernisée dans la perspective de la transformation numérique (actes de défaut de biens sous forme numérique, réalisations en ligne, vérification électronique du domicile).

Date cible: 31.12.2022

Ordonnances relatives à la loi fédérale sur la protection des données (LPD): Mise en vigueur

Le Conseil fédéral mettra en vigueur la version révisée de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et adoptera les ordonnances d'application au second semestre 2022.

Date cible: 31.12.2022

Modification du code pénal et du droit pénal des mineurs (train de mesures «Exécution des sanctions»): Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2022 le message relatif à la modification du code pénal et du droit pénal des mineurs (train de mesures «Exécution des sanctions»). Les mesures de contrôle et d'accompagnement des délinquants à l'issue de la peine ou de la mesure seront améliorées. En ce qui concerne les jeunes délinquants particulièrement dangereux qui ont atteint l'âge de 18 ans, le Conseil fédéral souhaite que l'on puisse ordonner une mesure de droit pénal des adultes à leur encontre à l'issue de la sanction de droit pénal des mineurs.

Date cible: 31.12.2022

Modification du droit pénal administratif: Résultats de la consultation

Au premier semestre 2022, le Conseil fédéral enverra en consultation une modification de la loi fédérale sur le droit pénal administratif (DPA). L'objectif de cette importante révision est de prendre en compte l'évolution de la procédure pénale depuis l'adoption de la DPA en 1974. Elle permettra au Conseil fédéral de mettre en œuvre la motion 14.4122 («Pour un droit pénal administratif moderne»).

Date cible: 31.12.2022

Traité d'entraide judiciaire avec le Kosovo: Adoption du message

Un veto politique imposé par d'autres États empêche le Kosovo d'adhérer aux instruments d'entraide judiciaire du Conseil de l'Europe. Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2022 le message relatif à un traité d'entraide judiciaire avec le Kosovo.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Protection des enfants contre la violence dans l'éducation» (en exécution du po. Bulliard-Marbach 20.3185): Approbation

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2022 le rapport «Protection des enfants contre la violence dans l'éducation». Il a été chargé d'établir ce rapport pour présenter les possibilités d'inscrire dans la loi l'obligation de protéger les enfants contre ce type de violence.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Traité d'entraide judiciaire avec Singapour: Approbation

Les négociations avec Singapour en vue d'un traité d'entraide judiciaire en matière pénale figurent dans les priorités de la stratégie de 2016 concernant les traités internationaux dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale. Singapour est comme la Suisse une importante place financière internationale et les autorités de poursuite pénale souhaiteraient disposer d'un instrument international, notamment pour la lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité financière.

Le Conseil fédéral approuvera le traité entre la Confédération suisse et la république de Singapour sur l'entraide judiciaire en matière pénale au deuxième semestre de 2022.

Date cible: 31.12.2022

Instrument du Conseil de l'Europe concernant l'entraide judiciaire avec le Parquet européen:

Ouverture des négociations

La Suisse soutient activement, au Conseil de l'Europe, les négociations en vue d'un instrument permettant l'entraide judiciaire avec le Parquet européen.

Die Verhandlungen sollten 2022 aufgenommen werden.

Date cible: 31.12.2022

Initiative pour un instrument multilatéral d'entraide judiciaire dans les cas de violations graves du droit international: Adoption du mandat de négociation

"Nouvel instrument multilatéral d'entraide judiciaire pour les cas de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Un noyau d'États travaille à l'élaboration de cet instrument qui complètera le Statut de Rome et réglera l'entraide judiciaire entre les États. La Suisse soutient les travaux préliminaires depuis 2017. Le Conseil fédéral adoptera au deuxième semestre 2022 le mandat de négociation pour la première conférence diplomatique.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE (FEDPOL)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Loi fédérale sur le traitement par la police des données relatives aux passagers aériens (loi sur les données relatives aux passagers aériens, LDPa): Adoption du message

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la loi fédérale sur le traitement par la police des données relatives aux passagers aériens (loi sur les données relatives aux passagers aériens, LDPa). Les données des dossiers passagers (données PNR) sont les données utilisées par les compagnies aériennes dans leurs systèmes de réservation et de contrôle des départs, telles que nom, prénom, coordonnées et type de réservation. Elles constituent un instrument important pour les États de l'UE – qui les utilisent en se fondant sur la directive (UE) 2016/681, non liée à Schengen – et pour de nombreux autres États dans leur lutte contre le terrorisme et la grande criminalité. La mise en place d'un système national permettant d'utiliser les données PNR en Suisse requiert la création d'une base légale formelle.

Date cible: 31.12.2022

Modification de la loi fédérale sur l'utilisation de profils d'ADN dans les procédures pénales et sur l'identification de personnes inconnues ou disparues (loi sur les profils d'ADN): Mise en vigueur

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral fixera la date d'entrée en vigueur de la modification de la loi sur les profils d'ADN et des ordonnances correspondantes. Grâce à cette modification de la loi, le droit de la procédure pénale autorisera désormais l'utilisation du phénotypage, à savoir la détermination des caractéristiques morphologiques apparentes mises en évidence à partir de traces d'ADN prélevées sur les lieux d'une infraction. Les règles applicables à l'effacement des profils d'ADN seront en outre simplifiées. Enfin, la base légale permettant de mener des recherches élargies en parentèle (recherches familiales) sera créée. De telles recherches peuvent être effectuées depuis 2015 sur la base de la loi sur les profils d'ADN, en vertu d'une décision du Tribunal pénal fédéral.

Date cible: 31.12.2022

Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT): Mise en vigueur

Au premier semestre 2022, le Conseil fédéral fixera la date d'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) et des ordonnances correspondantes. La nouvelle loi permettra aux autorités d'intervenir contre les personnes qui représentent une menace terroriste.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Loi fédérale sur les précurseurs de substances explosibles (LPSE): Entrée en vigueur

Des produits courants et en apparence inoffensifs peuvent être facilement détournés de leur usage pour fabriquer des substances explosibles. Suite à divers attentats en Europe (not. Londres 2005 et Oslo 2011), la lutte contre le terrorisme s'est aussi intéressée à la fabrication et à l'utilisation de bombes non conventionnelles. L'UE réglemente le commerce de ces substances depuis 2014. Pour empêcher des criminels d'acquérir sans obstacle des précurseurs d'explosifs en Suisse, l'accès des particuliers à ces substances sera réglementé dans la nouvelle loi, dont le Conseil fédéral fixera l'entrée en vigueur en 2022. Le Conseil fédéral décidera au cours du premier semestre de 2022 de la date d'entrée en vigueur de la loi sur les précurseurs de substances explosibles.

Date cible: 31.12.2022

INSTITUT SUISSE DE DROIT COMPARÉ (ISDC)

PROJETS

Plan de développement des collections de la bibliothèque: Adaptation

Elaboration d'une nouvelle politique d'acquisition, de conservation, d'archivage et d'élimination des collections de la bibliothèque par collection et création des lignes directrices pour son adaptation dans le temps (plan de développement). La nouvelle politique devra prendre compte de la directive-cadre du Conseil de l'institut approuvée en 2021.

La direction de l'Institut décidera sur la nouvelle politique d'acquisition (troisième trimestre 2022) et les processus relatifs seront adaptés aux nouvelles exigences jusqu'à fin 2022.

Date cible: 31.12.2022

Journée du droit international privé sur les évolutions actuelles du droit international privé de la famille: Organisation

Selon la décision du Conseil de l'Institut, les manifestations organisées par l'ISDC doivent porter principalement sur les priorités thématiques de l'activité scientifique et des avis de droit. La traditionnelle journée du droit international privé vise d'une part à faire entendre le discours suisse dans le domaine du droit international privé et, d'autre part, à informer le public en Suisse des évolutions internationales. En 2022, la journée sera consacrée à des évolutions actuelles du droit international privé de la famille, combinant ainsi une priorité thématique et un domaine pertinent pour la pratique (y compris les avis de droit).

Date cible: 31.12.2022

Pôle de recherche méthodologie du droit comparé: Organisation d'un atelier

Selon le plan d'action du Conseil de l'Institut, l'objectif stratégique du développement des activités de recherche doit être réalisé notamment dans le domaine des méthodes du droit comparé, avec un accent sur l'aspect interdisciplinaire. Il s'agit d'étudier les approches et expériences de différentes disciplines afin de déterminer leur pertinence pour le droit comparé. Des clarifications et des échanges interdisciplinaires permettront d'identifier certaines approches à analyser de manière plus approfondie.

Un atelier interdisciplinaire aura lieu au premier semestre de 2022.

Date cible: 31.12.2022

Droit économique international: Finalisation de la troisième partie de l'Encyclopedia of International Economic Law

Conformément au plan d'action du Conseil de l'Institut, la recherche propre de l'ISDC doit être développée notamment dans le domaine du droit économique international. Encyclopedia of International Economic Law est un projet de recherche en droit économique international qui exige à la fois une expertise technique et des connaissances d'un grand nombre de législations nationales (et donc du droit comparé). L'ISDC a ainsi toutes les qualités requises pour y participer. Le projet analyse la discussion scientifique actuelle et les développements internationaux et nationaux. La troisième partie traite de la mise en œuvre du droit économique international dans les différents systèmes juridiques nationaux. Le travail rédactionnel sera terminé à la fin de 2022.

Date cible: 31.12.2022

COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU (CFMJ)

PROJETS

Rapport sur le paysage des casinos en Suisse: Prise d'acte

Ce rapport a pour but d'informer sur l'actuel paysage des casinos en Suisse et de formuler des recommandations pour la suite de la procédure concernant le renouvellement des concessions des maisons de jeu en 2023.

Le Conseil fédéral prendra acte du rapport de la CFMJ sur le paysage des casinos en Suisse au deuxième semestre de 2022.

Date cible: 31.12.2022

SECRETARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS (SEM)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Orientations stratégiques pour la prochaine phase des programmes d'intégration cantonaux (PIC) et crédit d'engagement en faveur de mesures d'intégration des étrangers pour les années 2024 à 2027:

Approbation

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral approuvera les orientations stratégiques des programmes d'intégration cantonaux (PIC) pour les années 2024 à 2027 et autorisera le DFJP à proposer au Parlement un crédit d'engagement en faveur de mesures d'intégration des étrangers pour les années 2024 à 2027, dans le cadre du message concernant le budget 2024 assorti d'un PITF 2025–2027. Le 7 octobre 2020, il a décidé de réduire à deux ans la prochaine phase des PIC (PIC 2 2022 et 2023) afin de pouvoir y intégrer les enseignements tirés de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) et de différents programmes pilotes. Il restera ainsi suffisamment de temps pour préparer la phase PIC 3 (2024 à 2027). Le groupe de suivi PIC/AIS mandaté à cet effet s'est déjà attelé aux travaux préparatoires. Il aura essentiellement pour tâche de définir les objectifs stratégiques qui devront être visés par les PIC à partir de 2024.

Date cible: 31.12.2022

Modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) : admission facilitée au marché du travail des étrangers diplômés d'une haute école suisse (mise en œuvre de la mo. Dobler 17.3067): Adoption du message

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation relative à une modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration et adoptera le message. Les personnes en provenance d'États tiers formées dans une université ou une haute école suisses ne seront désormais plus comptées dans les nombres maximaux annuels d'autorisations de séjour si leur activité lucrative revêt un intérêt scientifique ou économique prépondérant.

Date cible: 31.12.2022

Participation de la Suisse à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas: Adoption du message

Avant fin 2022, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la reprise du règlement de l'UE établissant, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV), et à l'accord additionnel requis entre la Suisse et l'UE. L'instrument précité permettra de soutenir, de 2021 à 2027, des projets concernant la protection des frontières extérieures et l'octroi de visas. Il succède au Fonds pour la sécurité intérieure dans le domaine des frontières extérieures et des visas (FSI Frontières), auquel la Suisse a participé jusqu'en 2020. Il s'agit d'un développement de l'acquis de Schengen.

Date cible: 31.12.2022

Approbation et mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise des règlements (UE) 2021/1133 et (UE) 2021/1134 en vue de la réforme du système d'information sur les visas et de l'établissement des conditions d'accès aux autres systèmes d'information de l'UE aux fins du VIS (développements de l'acquis de Schengen) ainsi que de la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration: Adoption du message

Le système d'information sur les visas est une base de données de l'UE qui relie les garde-frontières postés aux frontières extérieures de l'espace Schengen aux consulats des États Schengen partout dans le monde. Il a été déployé dans le monde entier en 2015. Il fournit aux autorités chargées de délivrer les visas des informations essentielles sur les demandeurs de visas Schengen de court séjour, tout en permettant aux garde-frontières de repérer les voyageurs susceptibles de présenter des risques en matière de sécurité. Les nouvelles règles élargiront la portée du système, en y ajoutant notamment les demandeurs et les titulaires de visas de long séjour et de titres de séjour, dans le respect intégral des principes relatifs à la protection des données, afin de garantir que les autorités compétentes disposent en tout temps des informations dont elles ont besoin. Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2022 le message relatif à la reprise et à la mise en œuvre des deux règlements de l'UE et à la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration.

Date cible: 30.06.2022

Rapport «Pour une gestion migratoire répondant aux besoins de la Suisse» (en exécution du po. Nantermod 19.3651): Approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2022 le rapport «Pour une gestion migratoire répondant aux besoins de la Suisse» (en exécution du po. Nantermod 19.3651). Le rapport analysera les options pour un meilleur régime de gestion de l'immigration des États tiers. Selon le postulat, il faut étudier comment améliorer le modèle actuel de contingent ou le remplacer par un système plus adapté aux besoins de l'économie, en particulier dans les secteurs de pointe où la main-d'œuvre indigène fait défaut.

Date cible: 30.06.2022

Rapport sur l'introduction du bracelet électronique dans la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (en exécution du po. CAJ-E 20.4265): Approbation

Le Conseil fédéral approuvera le rapport au second semestre 2022.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Deuxième contribution de la Suisse - crédit-cadre pour la migration: Définition d'un programme pluriannuel

Avec le crédit-cadre pour la cohésion, le crédit-cadre pour la migration forme la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE.

Le SEM définit, en concertation avec les États partenaires, les domaines de collaboration du premier programme pluriannuel et négocie les accords cadres correspondants.

Date cible: 31.12.2022

Modification de l'ordonnance en vue de l'introduction du nouveau système de financement dans le domaine de l'asile: Adoption

Mise en œuvre dans le domaine de l'asile d'un système de financement orienté sur l'incitation, avec une priorité sur la formation professionnelle des jeunes et des jeunes adultes, favorisant une intégration rapide et durable.

Le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance relative au nouveau système de financement de l'asile.

Date cible: 31.12.2022

Examen de la coopération contrôle aux frontières / gestion des frontières: Conclusion

Les travaux de projet impliquant les parties prenantes (SEM, CCDJP, AFD et fedpol) à tous les niveaux, conformément à l'organisation de projet, sont terminés.

Le rapport final est prêt.

Date cible: 31.12.2022

CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES CSI-DFJP (CSI-DFJP)

PROJETS

Réalisation du programme FMÜ: mise en service de la première version du nouveau système de l'Office fédéral de la police (fedpol) pour les enquêtes (projet IKT-ProgFMÜ-P4-EFMÜ)

Avec le programme « Surveillance des télécommunications », le DFJP adapte le système de traitement utilisé par le Service SCPT pour la surveillance des télécommunication et les systèmes d'information de police de l'Office fédéral de la police (fedpol) afin qu'ils répondent aux besoins actuels et qu'ils soient préparés pour les exigences futures qui se dessinent. Le projet IKT-ProgFMÜ-P4-EFMÜ a pour objet l'acquisition d'un nouveau système pour les enquêtes de police qui sera mis également à la disposition des autorités cantonales de poursuite pénale et facilitera la collaboration des autorités de poursuite pénale. La première version du système acquis dans le cadre du projet IKT-ProgFMÜ-P4-EFMÜ est en service.

Date cible: 30.09.2022

Renouvellement de la plateforme système pour la biométrie: conclusion du pilote et début du déploiement en Suisse

La plateforme système eDocuments est l'infrastructure centrale de saisie des données biométriques nécessaires à l'établissement des documents qui en comportent (par ex. passeport, visa, carte de séjour pour étrangers). La plateforme système propose en outre d'autres fonctions de contrôle et de vérification de documents qui comportent des données biométriques. Elle a été mise en service au début de 2010. Elle arrivera au terme de son cycle de vie à la fin de 2021. En raison du retard pris pour l'introduction de la solution qui lui succédera, le fonctionnement des équipements actuels a été prolongé. Une fois que les tests d'ensemble auront été réalisés, la plateforme système pour la biométrie sera installée à titre de pilote dans différents sites en Suisse. Ensuite, le déploiement échelonné sera lancé dans toute la Suisse.

Date cible: 31.12.2022

Mise à disposition de l'architecture logicielle de référence V5: début de l'exploitation productive de services spécialisés incluant des données sensibles (niveau de protection 2) et une disponibilité élevée

Depuis 2003, le DFJP pilote le développement de ses applications spécialisées individuelles avec l'architecture logicielle de référence du DFJP. Cette solution permet un niveau élevé de standardisation et une grande homogénéité dans le paysage applicatif, avec des effets d'échelle pour le développement et l'exploitation. Les versions 1 à 3 de l'architecture logicielle de référence étaient fondées sur la technologie JEE (Java Enterprise Edition). Avec la version 4, c'est un modèle d'architecture micro-services qui a été introduit, mais les applications sont encore exploitées de manière traditionnelle. L'architecture logicielle de référence V5 se fonde sur des micro-services qui peuvent être exploités de manière standardisée sur un nuage privé ou sur une PaaS (Plattform as a Service). Après le développement et l'établissement de la plateforme PaaS en 2021, de premières expériences vont maintenant pouvoir être accumulées concernant l'exploitation de services spécialisés nuagiques. Ces expériences seront aussi partagées avec la Chancellerie fédérale (transformation numérique et gouvernance de l'informatique) en vue de la création d'un nuage fédéral (niveau de protection 2). L'exploitation productive de services spécialisés avec des données sensibles (niveau de protection 2) et disponibilité élevée a été lancée avec succès.

Date cible: 31.12.2022

DDPS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DDPS (SG-DDPS)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Message sur l'armée 2022, avec Air2030: Adoption

Le Conseil fédéral adoptera le message sur l'armée 2022 au premier semestre. Il propose au Parlement d'approuver les crédits d'engagement pour l'acquisition de nouveaux avions de combat, d'un système de défense sol-air de longue portée et de matériel de l'armée, ainsi que le programme immobilier du DDPS. Il propose aussi la mise hors service des F-5 Tiger. Ces mesures permettront le renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien d'ici 2030.

Date cible: 30.06.2022

Ordonnances d'exécution de la loi sur la sécurité de l'information: Adoption

Le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation sur les dispositions d'exécution de la loi sur la sécurité de l'information (LSI) au premier semestre 2022. L'entrée en vigueur de la loi et de ses dispositions d'exécution est prévue d'ici à la fin 2022.

Date cible: 31.12.2022

Crédit d'engagement pour l'évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz: Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2022 le message relatif au crédit d'engagement pour l'évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz, qui représente actuellement un danger. Avant de commencer l'évacuation, d'importantes structures de protection doivent être construites pour préserver les trafics routier et ferroviaire. Les habitants de Mitholz devront quitter leurs maisons pour plusieurs années.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Formations militaires de protection. Comparaison internationale de l'efficacité des coûts» (en exécution du po. Zuberbühler 20.3043): Approbation

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Programme de dégroupement des activités informatiques de base au DDPS: Achèvement du dégroupement d'armasuisse

Les activités informatiques de base du DDPS sont transférées de la BAC à l'OFIT.
Le dégroupement des prestations BURAUT et UCC, qui sont passées de la BAC à l'OFIT, est terminé pour ar.

Date cible: 31.12.2022

Rapport sur la politique de sécurité du Conseil fédéral: Accompagnement des délibérations parlementaires

Le Conseil fédéral soumet régulièrement au Parlement des rapports sur la politique de sécurité de la Suisse. Ceux-ci ont pour but d'analyser le contexte sécuritaire de la Suisse afin d'orienter la politique de sécurité de notre pays et ses instruments pour les années à venir. L'élaboration de ces rapports relève de la compétence du DDPS.

Le rapport sera transmis au Parlement et le débat parlementaire sera accompagné.

Date cible: 31.12.2022

Rapport sur l'alimentation en personnel de l'armée et de la protection civile, 1re partie:
Accompagnement des délibérations parlementaires

Le 28 juin 2017, le Conseil fédéral a chargé le DDPS d'analyser l'alimentation en personnel de l'armée et de la protection civile en collaboration avec le DEFR d'ici à la fin 2020. Le rapport sert aussi de réponse à des interventions parlementaires.

La 1re partie du rapport sera transmise au Parlement et le débat parlementaire sera accompagné.

Date cible: 31.12.2022

Réorientation du Service sanitaire coordonné (SSC): Définition des compétences et du rattachement organique du SSC

La réorientation du Service sanitaire coordonné (SSC) est élaborée dans le cadre d'un projet mené en concertation avec les partenaires du RNS.

Les compétences et le rattachement organique du Service sanitaire coordonné (SSC) seront définis.

Date cible: 31.12.2022

Mesures organisationnelles de RUAG: Dissolution de la société BGRB Holding AG

La réorientation de RUAG se poursuit.

La BGRB holding AG, qui supervise la dissociation des activités et la restructuration de RUAG Holding, sera dissoute.

Date cible: 31.12.2022

Cyberdéfense DDPS: Vérification et coordination de la mise en œuvre

La Stratégie cyber du DDPS doit être mise en œuvre afin de garantir la cybersécurité.
La mise en œuvre de la stratégie de cyberdéfense sera vérifiée et coordonnée en continu.

Date cible: 31.12.2022

Rapport sur la durabilité au DDPS: Publication du rapport

La durabilité et la protection de l'environnement au DDPS doivent être présentées dans le cadre d'un rapport.

Le premier rapport sera publié fin 2022.

Date cible: 31.12.2022

SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION (SRC)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Révision partielle de la loi fédérale sur le renseignement (LRens): Fin de la 2e consultation des offices

Date cible: 31.12.2022

Rapport sur les activités du Hezbollah en Suisse (en exécution des po. Binder 20.3650 et Pfister Gerhard 20.3824): Approbation

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Renouvellement du mandat de base du SRC: Approbation par le Conseil fédéral

Le CF examine et approuve périodiquement le mandat de base du SRC.
La mission de base du SRC, qui sera adaptée avec effet en 2022, sera soumise au CF pour approbation.

Date cible: 31.12.2022

Mise en œuvre du renforcement des effectifs au SRC: Pourvoi des postes conformément à l'ACF du 3.7.2019

Le renforcement des effectifs au SRC, autorisé par la décision du CF du 03.07.19, est mis en œuvre.
Les 20 postes prévus pour 2022 sont occupés. Le recrutement permettant de pourvoir vingt postes en 2023 est assuré.¹

Date cible: 31.12.2022

Appréciation de la menace par le Conseil fédéral: Prise de connaissance par le Conseil fédéral

Le rapport annuel sur l'appréciation de la menace est élaboré par le SRC et soumis au CF.
Le CF a pris connaissance du rapport annuel sur l'appréciation de la menace.

Date cible: 30.04.2022

Liste d'observation du SRC: Adoption par le Conseil fédéral

La liste d'observation énumère les organisations et les groupements qui sont présumés menacer la sûreté intérieure ou extérieure sur la base d'indices fondés (art. 72 LRens).
La liste d'observation 2022 sera approuvée par le CF.

Date cible: 31.08.2022

¹ Sous réserve d'autorisation des moyens financiers correspondants

OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT (OFSP)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Rapport «Activité physique et sportive quotidienne pour les enfants et les jeunes» (en exécution du po. Lohr 18.3846): Approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2022 le rapport «Activité physique et sportive quotidienne pour les enfants et les jeunes» (en exécution du po. Lohr 18.3846). Le rapport montrera dans quelle mesure la promotion du sport en Suisse permet de répondre aux recommandations émises par l'Organisation mondiale de la santé selon lesquelles les enfants et les jeunes devraient pratiquer tous les jours au moins une heure d'activité physique d'intensité moyenne à supérieure. Dans ce but, il analysera tout d'abord les résultats de l'étude Sport Suisse 2020 spécifiques aux enfants et aux jeunes et clôturera la phase de mesure de l'étude SOPHYA.

Date cible: 31.10.2022

PROJETS

Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport: Mise en œuvre du plan d'action comme prévu

Le plan d'action pour la promotion du sport comprend un concept concernant le sport populaire, un concept concernant le sport d'élite et un concept concernant les infrastructures sportives. Il esquisse le développement possible de l'encouragement du sport de la Confédération.

La mise en œuvre du plan d'action se déroule conformément à la planification actuelle.

Date cible: 31.12.2022

Amélioration de la situation en matière d'éthique dans le sport: Service d'aide et de signalement opérationnel

L'éthique dans le sport doit être améliorée au moyen de différentes mesures.

Un service centralisé d'aide et de signalement a été mis en place.

Date cible: 31.12.2022

Amélioration de la situation en matière d'éthique dans le sport: La surveillance de l'adaptation des règles de Swiss Olympic est garantie

L'éthique dans le sport doit être améliorée au moyen de différentes mesures.

La surveillance de l'adaptation des règles de Swiss Olympic est garantie.

Date cible: 31.12.2022

Accréditation institutionnelle de la HEFSM: Accréditation fin 2022

Toutes les hautes écoles publiques ou privées de Suisse qui souhaitent conserver leur droit d'appellation de hautes écoles doivent être accréditées sur le plan institutionnel d'ici fin 2022.
Le processus d'accréditation sera achevé fin 2022.

Date cible: 31.12.2022

Agenda J+S 2025: Le projet «Transmission des médias didactiques J+S» avance comme prévu

Agenda J+S 2025 : l'objectif du projet est de développer et de simplifier le programme de promotion du sport.

Le projet «Transmission des médias didactiques J+S» avance comme prévu.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION (OFPP)

PROJETS

Maintien de la valeur de Polycom 2030: Migration d'autres réseaux partiels conformément à la planification

Le projet « Maintien de la valeur Polycom 2030 » vise à garantir l'utilisation du système au moins jusqu'en 2030.

D'autres réseaux partiels seront migrés selon les plans.

Date cible: 31.12.2022

Système d'échange de données sécurisé (SEDS): Réexamen et nouvelle planification du projet

Le système d'échange de données sécurisé (SEDS), doté d'un réseau de suivi de la situation, englobe le réseau de données sécurisé, un système d'accès aux données et le système coordonné national de suivi de la situation.

Le projet doit être réexaminé, et la planification remaniée.

Date cible: 31.12.2022

Stratégie pour les ouvrages de protection: Achèvement du concept

La stratégie pour les ouvrages de protection vise à assurer le développement à long terme des ouvrages de protection tels que les abris, les postes de commandement et les postes d'attente.

La phase de conception de la stratégie est achevée.

Date cible: 31.12.2022

Stratégie pour les constructions sanitaires protégées: Définition des indices stratégiques

La stratégie pour les constructions sanitaires protégées examine les besoins en matière d'unités d'hôpital et de centres sanitaires protégés et contient des propositions afin de moderniser les installations en tenant compte des besoins.

Les indices stratégiques sont définis.

Date cible: 31.12.2022

Réexamen de l'orientation de l'OFPP avec priorité aux tâches-clés définies avec les partenaires:

Élaboration d'un portefeuille de prestations et de projets classés par ordre de priorité

Réexamen de l'orientation de l'OFPP avec priorité aux tâches-clés définies avec les partenaires.

Elaboration d'un portefeuille de prestations et de projets classés par ordre de priorité.

Date cible: 31.12.2022

DÉFENSE (D)

PROJETS

Projet Développement de l'armée (DEA): Mise en œuvre du projet selon concept

Avec son développement, l'armée s'oriente vers l'avenir en tablant sur la modernité et la flexibilité. Le projet DEVA est réalisé conformément au concept établi. Il a permis d'identifier les besoins d'amélioration dans les domaines de compétence et de responsabilité de l'armée. Les mesures correspondantes sont en train d'être mises en œuvre. Les tâches, compétences et responsabilités dans l'administration militaire sont concrétisées et fixées là où cela s'avère judicieux.

Date cible: 30.11.2022

programme FITANIA: CC DDPS/Confédération: Soumission au parlement de la demande de crédit immobilier pour CC Kastro II

Construction des centres de calcul, développement du Réseau de conduite suisse et des télécommunications de l'armée.

Projet de centres de calcul DDPS/Confédération: les documents pour la demande de crédit immobilier CC Kastro II sont prêts. Les travaux sur l'infrastructure informatique se sont déroulés comme prévu.

Date cible: 30.11.2022

programme FITANIA: Réseau de conduite suisse: lancement de la phase de projet 4

Construction des centres de calcul, développement du Réseau de conduite suisse et des télécommunications de l'armée.

Projet de Réseau de conduite suisse : le lancement de la phase de projet IV s'est bien passé. La mise en œuvre des projets prioritaires a eu lieu conformément à la planification. 3/4 des emplacements du réseau principal (dorsale) ont été consolidés.

Date cible: 30.11.2022

programme FITANIA: TC A: acquisitions réalisées dans les délais

Construction des centres de calcul, développement du Réseau de conduite suisse et des télécommunications de l'armée.

Projet TC A : l'acquisition et l'intégration des appareils radio tactiques et des appareils à ondes dirigées de nouvelle génération ont respecté les délais. L'entreprise chargée du remplacement RITM a été choisie.

Date cible: 30.11.2022

Projet commandement Cyber et digitalisation: Préparation de la base juridique

Formation d'un commandement cyber et développement de la digitalisation.

Les bases légales pour la création d'un commandement cyber et l'alimentation en personnel de formations cyber de l'armée de milice sont prêtes. L'instruction prémilitaire cyber se poursuit. L'orientation de la digitalisation au sein de l'armée et de l'administration militaire a été définie. Des mesures de mise en œuvre sont initiées.

Date cible: 30.11.2022

Matériel à renouveler et acquisitions: Mise en place d'un nouveau rôle dans le contrôle des achats

Présenter le matériel à renouveler et les moyens dont la valeur doit être maintenue et lancer, au Parlement, le débat sur les capacités.

Le besoin de renouvellement et le maintien de la valeur des moyens au sol sont replacés dans un contexte global incluant toutes les capacités de l'armée, mis en évidence au moyen de scénarios et analysés en vue du débat sur les capacités au Parlement. Le nouveau rôle de la gestion des acquisitions (service de gestion du portefeuille) est établi et le service demandeur a pris le rôle de mandant dans le processus d'acquisition.

Date cible: 30.11.2022

Stabilisation des dépenses d'exploitation: Création d'une marge de manœuvre financière

Garantir un rapport équilibré entre tâches d'exploitation et d'investissement.

Une contribution à une marge de manœuvre financière et militaire stratégique, notamment en faveur de projets d'armement, est atteinte et démontrée.

Date cible: 30.11.2022

Personnel de milice, personnel civil et militaires professionnels: Élaboration d'options pour l'amélioration à plus long terme de l'alimentation

Garantir l'alimentation de l'armée de milice et les besoins en personnel en tant qu'employeur (Groupement Défense).

Personnel de milice : des options sont élaborées pour améliorer sur le long terme l'alimentation de l'armée et les modèles d'instruction et de service. La part de femmes dans l'armée a augmenté par rapport à l'année précédente.

Date cible: 30.11.2022

Personnel de milice, personnel civil et militaires professionnels: Employés civils et militaires professionnels : augmentation de la proportion de femmes et élaboration du concept de militaire de carrière 4.0

Garantir l'alimentation de l'armée de milice et les besoins en personnel en tant qu'employeur (Groupement Défense).

Personnel civil et militaires professionnels : la part de femmes dans l'administration militaire a augmenté par rapport à l'an dernier et la conception du projet Militaire de carrière 4.0 est terminée.

Date cible: 30.11.2022

Avenir de l'armée et du Groupement Défense: Stratégie en cours de mise en œuvre

Garantir l'orientation à long terme de l'armée et de l'administration militaire.

La stratégie de l'armée et du Groupement Défense pour 2030 est en cours de mise en œuvre. L'avancement du projet est présenté. L'armée et l'administration militaire ont largement contribué à la protection de l'environnement (réalisation des objectifs climatiques, réduction CO₂, etc.). Des contributions au rapport sur l'environnement et la durabilité ont été élaborées.

Date cible: 30.11.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE (ARMASUISSE)

PROJETS

Analyse des processus d'acquisition du DDPS: Mise en œuvre des mesures conformément à la planification

Le projet d'analyse des processus d'acquisition au sein du DDPS visait à examiner lesdits processus et à en déduire des mesures d'amélioration.

Les mesures découlant du projet d'analyse des processus d'acquisition au sein du DDPS (projet terminé) ont été mises en œuvre.

Date cible: 31.12.2022

Systèmes ERP Défense et armasuisse: Réalisation de la contribution au programme ERPSYSVAR

Les systèmes ERP Défense/armasuisse (ERPSYSVAR) servent à moderniser les systèmes SAP du DDPS pertinents pour les engagements.

La contribution d'armasuisse au programme a été réalisée selon la feuille de route ERPSYSVAR.

Date cible: 31.12.2022

Mesures sur le climat et mesures environnementales: Atteinte des objectifs en la matière

Le train de mesures sur le climat et les mesures en faveur de l'environnement doivent permettre d'améliorer la durabilité au sein du DDPS, notamment en réduisant les émissions de CO₂.

Les objectifs définis pour 2022 sont atteints.

Date cible: 31.12.2022

ARMASUISSE SCIENCES ET TECHNOLOGIES (AR S+T)

PROJETS

Évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz: Achèvement du concept d'élimination

L'ancien dépôt de munitions de Mitholz doit être évacué.
Le concept d'élimination relatif à l'évacuation est achevé.

Date cible: 31.12.2022

Train de mesures sur le climat DDPS, projet pilote et phare: Achèvement de l'installation de démonstration move-MEGA en coopération avec l'Empa

Des projets pilotes et des projets phares soutiendront la mise en oeuvre du train de mesures sur le climat au DDPS.

L'installation de démonstration move-MEGA, réalisée en coopération avec l'EMPA, est terminée. Le concept de mise en oeuvre du Defence Future Mobility Demonstrator (démonstrateur de mobilité du futur pour la défense) du DDPS à Thoun est achevé.

Date cible: 31.12.2022

Cyber-Defence Campus: Initiation de projets coopératifs par le service demandeur

Le campus cyberdéfense constitue l'une des mesures de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) visant à répondre efficacement aux défis actuels du cyberspace.

Suite aux activités de scouting, le demandeur a engagé au moins deux projets de coopération ou POC. Le Cyber Startup Challenge s'est imposé.

Date cible: 31.12.2022

Projet d'innovation, développement des capacités, nouvelle génération d'aéronefs sans équipage (Mini-UAS [unmanned aircraft systems]) de l'armée: Introduction du prototype de petite série en faveur des troupes

Projet d'innovation visant à examiner le développement des capacités dans le domaine des mini-drones. Lancement d'un prototype en petite série en faveur de la troupe. La vérification expérimentale d'un concept d'engagement (Concept Development & Experimentation ; CD&E) a pu être effectuée et des conclusions en ont été tirées.

Date cible: 31.12.2022

Centre de compétences Énergie: Création du symposium sur l'énergie

Le développement et la mise en place progressive du centre de compétences technique Énergie sont achevés.

Avec la tenue du deuxième symposium sur l'énergie, axé sur la technologie, l'énergie et l'armée, le réseau a été activé et les connaissances transférées au DDPS. Des coopérations internationales (p. ex. au sein des groupes Capacités et technologies de l'Agence européenne de défense) ont été lancées.

Date cible: 31.12.2022

Espaces d'innovation@DDPS: Essais portant sur des approches innovantes englobant plusieurs fonctions et unités organisationnelles

Des projets d'innovation sont réalisés conformément aux processus élaborés. De nouveaux partenaires industriels (p. ex. start-up) ont été impliqués par l'entremise de projets d'innovation tels que le renforcement de la BTIS.

Des approches innovantes englobant plusieurs fonctions et organisations sont testées, et les enseignements qui en sont tirés sont intégrés au sein du DDPS.

Date cible: 31.12.2022

ARMASUISSE IMMOBILIER (AR IMMO)

PROJETS

Programme immobilier intégré dans le message sur l'armée 2022: Approbation du programme immobilier 2022 par le Conseil Fédéral

Programme immobilier figurant dans le message sur l'armée 2022.
Approbation du programme immobilier dans le cadre du message sur l'armée 2022.

Date cible: 31.12.2022

Harmonisation des processus immobiliers: Mise en œuvre de la mutation des données, harmonisation des processus, des modèles de données et des applications

Au niveau immobilier, il convient d'harmoniser les processus, les rôles, les modèles de données et les applications avec ceux des autres services de la construction et des immeubles de la Confédération dans le cadre des programmes SUPERB et ERPSYSVAR.

Les modifications requises des données et l'harmonisation des processus, des rôles et des modèles de données immobiliers ont été réalisées.

Date cible: 31.12.2022

Mesures sur le climat et mesures environnementales: Remplacement des systèmes de chauffage au mazout et construction d'installations photovoltaïques

Le train de mesures sur le climat et les mesures en faveur de l'environnement doivent permettre d'améliorer la durabilité au sein du DDPS, notamment en réduisant les émissions de CO2.

Début de la mise en œuvre : remplacement des chauffages au mazout et construction d'installations photovoltaïques.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO (SWISSTOPO)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Révision partielle de la loi fédérale sur la géoinformation: Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2022 le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) et de l'ordonnance sur la géologie nationale (OGN). La loi réglera désormais la collecte et l'utilisation des données géologiques au niveau de la Confédération. Et l'ordonnance réglera en détail l'échange de données géologiques entre les particuliers, d'une part, et les cantons ou le service spécialisé de la Confédération, d'autre part.

Date cible: 31.10.2022

Rapport sur la création d'un cadastre des conduites pour la Suisse: Approbation

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral discutera de l'établissement d'un rapport sur la création d'un cadastre des conduites Suisse (CCCH) et prendra une décision de principe en la matière. Ce rapport mettra en évidence le besoin étendu de disposer d'un cadastre des conduites en Suisse, qui constitue une tâche commune.

Date cible: 31.12.2022

Rapport sur la création d'un registre national des données à référence spatiale (géoregistre): Prise d'acte

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2022 d'un rapport sur la création de registres nationaux des données à référence spatiale. La création et la mise à disposition de géoregistres nationaux permettront à la géoinformation officielle à tous les niveaux de la structure fédérale d'être organisée de manière à pouvoir répondre aux exigences d'une société numérique. Les processus de production et de mise à jour dans le domaine de la géoinformation sont aujourd'hui numériques, et les opérations entre la saisie et la diffusion des données se font sous une forme entièrement électronique. Le projet «Géoregistres» mettra en œuvre le passage au numérique non seulement de la collaboration et des processus entre la Confédération et les cantons, mais aussi de la réorganisation des compétences et des responsabilités.

Date cible: 31.12.2022

Révision de l'ordonnance sur la mensuration officielle (OMO): Adoption

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral procédera à une révision partielle de l'ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), car le financement de la mensuration officielle sera désormais réglé différemment au niveau de la loi. L'actuelle ordonnance de l'Assemblée fédérale sera abrogée ; quelques autres modifications techniques seront en outre apportées.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Infrastructure nationale de données géographiques (INDG) et plateforme de géoinformation (geo.admin.ch): Développement axé sur les besoins des utilisateurs

L'Infrastructure nationale de données géographiques (INDG) et le géoportail de la Confédération (geo.admin.ch) continueront d'être développés.

Le développement axé sur les utilisateurs sera réalisé selon les plans.

Date cible: 31.12.2022

Numérisation du sous-sol géologique: Exécution conforme au plan d'action MGN

La numérisation du sous-sol géologique de la Suisse sera mise en œuvre par étapes. Exécution conforme au plan d'action «Modèle géologique national» (MGN).

Date cible: 31.12.2022

Stratégie suisse pour la géoinformation: Début de l'application des mesures

Avec la Stratégie suisse pour la géoinformation, la Confédération et les cantons, en collaboration avec tous les acteurs concernés, souhaitent mettre à disposition des géoinformations fiables, détaillées, actualisées et interopérables.

Début de l'application des mesures, sous la direction de l'organe de coordination de la géoinformation au niveau fédéral (GCS), en collaboration avec les cantons.

Date cible: 01.07.2022

DFF

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFF (SG-DFF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Administration numérique suisse: Ouverture de la consultation relative aux bases juridiques

Le Conseil fédéral ouvrira la consultation relative aux bases juridiques nécessaires au développement de l'«Administration numérique suisse» (ANS) au second semestre 2022. Le projet «Administration numérique suisse» vise à optimiser le pilotage et la coordination au niveau fédéral dans le domaine de la cyber-administration. Pour ce faire, il faut créer les bases juridiques en la matière.

Date cible: 31.12.2022

Obligation des infrastructures critiques de signaler les cyberattaques: Résultats de la consultation et suite des travaux

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation concernant l'obligation des infrastructures critiques de signaler les cyberattaques à une centrale d'enregistrement et décidera de la suite des travaux. Les grandes lignes de cette obligation seront définies dans une loi (il est prévu que la loi fédérale sur la sécurité de l'information soit modifiée). Les dispositions concrètes que les entreprises concernées devront respecter seront fixées dans des actes législatifs sectoriels.

Date cible: 31.12.2022

Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (pour les années après 2023): Approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2022 la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour les années après 2023. Cette stratégie doit définir des mesures visant à protéger le pays contre les pannes, les dysfonctionnements et les abus que subiraient les technologies de l'information et de la communication. L'omniprésence de la cybercriminalité, la multiplication des activités d'espionnage au moyen de cyberattaques, la hausse des cybersabotages sur des infrastructures critiques, la généralisation du vol ou de la manipulation de données à des fins de désinformation ou de propagande et l'augmentation de formes de conflit hybrides où les cyberattaques servent à déstabiliser des pays et des sociétés témoignent de la diversité de ce type de menaces et de la rapidité à laquelle elles se développent. La nouvelle SNPC a notamment pour but d'améliorer la prévention, la détection précoce, la réaction et la résilience dans tous les domaines concernés par les cyberrisques.

Date cible: 31.12.2022

Évaluation des structures de la Confédération en matière de cyberrisques: Prise d'acte

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral prendra acte des résultats de l'évaluation concernant les améliorations des cyberstructures et décidera de la suite des travaux. Cette évaluation consiste à vérifier la structure et la responsabilité de l'organisation générale de la Confédération dans le domaine des cyberrisques ainsi que l'efficacité de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) 2018-2022.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques pour les années 2018 à 2022:
adoption du rapport 2022 sur l'avancement des travaux

Application de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour les années 2018 à 2022 et du plan de mise en œuvre.

La Délégation Cyber du Conseil fédéral a adopté le rapport 2022 sur l'avancement des travaux relatifs à la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC).

Date cible: 31.12.2022

ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES FINANCES (AFF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Modification de la loi sur les finances de la Confédération (gestion de la dette résultant de la crise du coronavirus): Adoption du message

Les dépenses extraordinaires élevées destinées à faire face à la pandémie de coronavirus en 2020 et en 2021 entraîneront un découvert important sur le compte d'amortissement du frein à l'endettement. En vertu de la loi sur les finances de la Confédération (LFC), ce découvert doit être réduit afin que la Confédération ne contracte pas de nouvelles dettes à long terme. Cependant, comme ce montant est très élevé – il se situe entre 20 et 30 milliards de francs –, ni l'instrument prévu par la loi pour la réduction de la dette (marge de manœuvre budgétaire) ni la période prévue (6 ans, avec possibilité de prolongation) ne sont suffisants, d'où la nécessité de modifier la LFC. Le Conseil fédéral adoptera le message en la matière au premier semestre 2022.

Date cible: 30.06.2022

Rapport «Accroître l'acceptation de l'argent liquide» (en exécution du po. Birrer Heimo 18.4399): Approbation

Date cible: 31.12.2022

Rapport sur le contrôle de l'exécution et de l'efficacité du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (évaluation du NMG 2021): Mise en œuvre des résultats

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral mettra en œuvre les résultats des délibérations parlementaires relatives au rapport sur le contrôle de l'exécution et de l'efficacité du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (évaluation du NMG 2021). On ne sait pas encore si cela nécessitera la présentation d'un message au Parlement, la modification d'une ordonnance ou simplement la restructuration de la méthode d'établissement des rapports financiers.

Date cible: 31.12.2022

Rapport analysant les conséquences à long terme de l'évolution démographique sur les relations intergénérationnelles et les différents domaines politiques et présentant les champs d'action correspondants: Approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2022 un rapport qui analyse les conséquences à long terme de l'évolution démographique sur les relations intergénérationnelles et les différents domaines politiques et qui présente les champs d'action correspondants. Le rapport est une synthèse des rapports sur les perspectives à long terme des finances publiques, du rapport en exécution du postulat 17.3884 déposée par Kathrin Bertschy et éventuellement du rapport en exécution du postulat 20.4257 déposé par Benedikt Würth. Il sera ponctuellement complété d'appréciations sur d'autres domaines politiques.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Objectifs de développement durable pour la BNS» (en exécution du po. CER-N 20.3012):

Approbation

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Processus de soutien dans le domaine des finances de l'administration fédérale: réalisation des objectifs du programme SUPERB au 31.12.2022

Mise en œuvre du volet de SUPERB consacré aux finances (finances, analyses, données de base) conformément à la planification (changement de technologie à venir).

Les projets relatifs aux finances, aux analyses et aux données de base sont exécutés conformément aux mandats de mise en œuvre.

Date cible: 31.12.2022

Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons: discussions avec la CdC sur la reprise du projet

Examen de l'opportunité de la reprise du projet de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons («Répartition des tâches II»).

En vertu de l'ACF du 19 mars 2021, le DFF est chargé de mener, au second semestre 2022, des discussions avec la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) sur l'éventuelle reprise du projet «Répartition des tâches II».

Date cible: 31.12.2022

Simplification et optimisation de la gestion des finances fédérales: adoption par le Conseil fédéral du budget 2023 avec PITF 2024-2026

Lors de la session de printemps 2021, le Parlement a adopté la loi sur les finances (LFC) révisée au sens de la motion Hegglin (19.071). La LFC révisée et la modification correspondante de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (OFC) devraient prendre effet le 1er janvier 2022. Elles seront appliquées pour la première fois dans le cadre du budget 2023.

La révision de la LFC nécessite notamment de modifier la façon dont les rapports sur l'état des finances sont établis. Ainsi, les résultats seront présentés sur la base du compte de résultats, par analogie avec la pratique du secteur privé et des cantons. Le solde de financement et la vérification du respect des exigences du frein à l'endettement seront présentés ultérieurement. Le Conseil fédéral adoptera le budget 2023 à l'intention du Parlement en août 2022.

Date cible: 31.08.2022

CENTRALE DE COMPENSATION (CDC)

PROJETS

Échange électronique d'informations sur la sécurité sociale (EESSI): quatrième et dernière étape de la mise en œuvre du règlement (CE) 883/2004 (coordination des systèmes de sécurité sociale): Fin de la phase de réalisation

Quatrième et dernier volet concernant la mise en œuvre du règlement européen 883/2004 (pension); l'envergure du projet est importante et couvre l'interfaçage avec le système EESSI (système utilisé par l'ensemble des pays de l'UE) et le système d'information de la CdC. L'interfaçage doit supporter un nombre important de flux de données de différents types ainsi qu'implémenter une logique métier à la complexité élevée.

La phase de réalisation sera terminée en 2023.

Date cible: 31.01.2022

Programme de rehosting, poursuite de la rationalisation et de la migration des applications métier vers un nouvel host: Clôture du programme

La CdC a lancé, en 2016, le programme de Rehosting qui a pour but de transférer, d'ici à 2021, le système de serveur central hébergé par l'OFIT vers une architecture ISO-fonctionnelle, moderne et pérenne fonctionnant sur des serveurs Linux.

Ce programme est composé de six projets, dont la majorité seront terminés à fin 2021.

Date cible: 31.12.2022

Développement de l'AI, adaptation des processus et de l'infrastructure informatique aux nouvelles exigences (prévention de l'invalidité, renforcement des mesures de réadaptation et linéarisation des rentes): Clôture du projet

-

Seuls quelques coûts de main d'œuvre interne (0,1 million) sont budgétisés en 2022 jusqu'à la clôture du projet.

Date cible: 31.12.2022

MONNAIE FÉDÉRALE SWISSMINT (SWISSMINT)

PROJETS

Une pièce de monnaie en platine, produit innovant en 2022: Production et lancement de la vente

Pour la première fois, une pièce de monnaie en platine sera produite et distribuée en édition limitée.
Production et lancement de la vente de la première pièce de monnaie suisse en platine.

Date cible: 31.12.2022

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX QUESTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES (SFI)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Accord sur les services financiers avec le Royaume-Uni: Approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2022 un accord avec le Royaume-Uni visant à faciliter l'accès transfrontalier au marché pour un large éventail de services financiers.

Date cible: 31.12.2022

Révision de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR), de l'ordonnance sur les liquidités (OLiq) et de l'ordonnance sur les banques (OB): Approbation (OFR, OB) et mise en œuvre (OLiq)

Le Conseil fédéral mettra en vigueur au second semestre une révision de l'OLiq visant à renforcer la résistance des banques d'importance systémique. Au second semestre toujours, il approuvera une révision de l'OFR visant à mettre en œuvre des normes du Comité de Bâle, ainsi qu'une révision de l'OB améliorant les dispositions sur l'insolvabilité et la garantie des dépôts bancaires dans le sens de la révision de la loi sur les banques.

Date cible: 31.12.2022

Révision de la loi sur l'assistance administrative fiscale: Approbation des grandes lignes d'un projet destiné à la consultation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2022 les grandes lignes d'un projet de révision de la loi sur l'assistance administrative fiscale destiné à la consultation. Le but est d'améliorer la transparence et l'assistance administrative fiscale et de garantir le respect des normes internationales et l'intégrité de la place financière et du système fiscal suisses. La révision tiendra compte des recommandations émises par le Forum mondial en avril 2020.

Date cible: 31.12.2022

Modification de la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (LEAR): Ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2022 une consultation sur une modification de la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale (LEAR). En effet, des adaptations sont nécessaires suite à certaines modifications du droit suisse et des normes internationales, comme l'extension des normes d'EAR aux avoirs virtuels.

Date cible: 31.12.2022

Évaluation de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers: Prise d'acte des résultats de l'évaluation et suite des travaux

Le Conseil fédéral prendra acte des résultats de l'évaluation de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) au premier semestre 2022. Si, sur la base des expériences réalisées, de l'évolution technologique ou des développements internationaux intervenus depuis l'entrée en vigueur de la LIMF, il apparaît nécessaire d'adapter le cadre réglementaire, le Conseil fédéral chargera le DFF d'élaborer un projet qui sera mis en consultation.

Date cible: 30.06.2022

Amélioration des conditions-cadres de la finance numérique: Approbation des premières mesures et suite des travaux

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral approuvera, sur la base de l'état des lieux dressé en 2021, les premières mesures visant à améliorer la qualité de la place financière numérique et fixera la suite des travaux. L'objectif est de renforcer la compétitivité et la capacité d'innovation de la place financière par une utilisation simple et juridiquement sûre des technologies numériques et par une coopération harmonieuse entre les prestataires de services financiers, les fournisseurs de technologies et les autres acteurs.

Date cible: 31.12.2022

Rôle de premier plan dans la finance durable: Suite des travaux

Le rôle de la Suisse comme place financière durable de premier plan doit être consolidé. Pour ce faire, la Suisse exercera son influence sur les travaux internationaux en la matière. Fort des informations relatives à l'évolution de la situation, le Conseil fédéral fixera la suite des travaux au second semestre 2022, notamment en définissant les mesures destinées à renforcer la position de la Suisse comme place financière durable.

Date cible: 31.12.2022

Promotion de l'échange de données dans le domaine des marchés financiers (open finance): Prise d'acte des développements et décision concernant la suite des travaux

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral prendra acte de l'état d'avancement de l'open finance et définira, si nécessaire, des mesures destinées à la promouvoir. L'open finance, à savoir l'échange de données financières via des interfaces standardisées et sécurisées, permettra le développement de nouveaux services, plus simples, tout en donnant aux consommateurs un plus grand contrôle sur leurs données. Cette évolution contribuera à renforcer la capacité d'innovation et la compétitivité de la place financière.

Date cible: 31.12.2022

Révision de la loi sur le blanchiment d'argent et adaptation d'ordonnances: Mise en vigueur

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral adoptera les modifications d'ordonnances rendues nécessaires par la révision de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) et les fera entrer en vigueur en même temps que la loi. Les changements apportés (lors de la révision du 19 mars 2021 de la LBA) au dispositif de la Suisse en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme seront ainsi concrétisés au niveau des ordonnances.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Questions fiscales liées au télétravail: analyse et décision quant à la suite de la procédure

Résolution des questions fiscales liées à l'augmentation du travail à domicile dans les relations internationales.

Sur la base d'une analyse approfondie, le DFF a défini la marche à suivre et appliqué de premières mesures.

Date cible: 31.12.2022

FinTech vertes: promotion de conditions-cadres favorables aux FinTech vertes (mesures prises ou appliquées)

Positionner la Suisse en tant que référence mondiale en matière de FinTech vertes.

Le DFF a informé le Conseil fédéral de l'état d'avancement des travaux. Il a soit pris soit appliqué les mesures relevant de sa compétence à l'égard des FinTech vertes.

Date cible: 31.12.2022

Révision de la convention contre les doubles impositions (CDI) conclue entre la Suisse et les États-Unis: ouverture de négociations

Révision de la CDI avec les États-Unis.

Les négociations avec les États-Unis sont en cours.

Date cible: 31.12.2022

Volet financier du G20: participation en 2023

Sauvegarde des intérêts de la Suisse au moyen de la participation au volet financier du G20.

En 2022, la Suisse participe avec succès au volet financier du G20. Elle assure sa participation au volet financier du G20 en 2023, qui sera placé sous la direction de l'Inde.

Date cible: 31.12.2022

ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES CONTRIBUTIONS (AFC)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Instauration d'une taxe au tonnage (loi fédérale sur la taxe au tonnage applicable aux navires de mer): Résultats de la consultation et suite des travaux

Le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation et décidera de la suite des travaux au premier semestre 2022. La taxe au tonnage est un instrument très répandu destiné à promouvoir la navigation maritime internationale. Son instauration créera des conditions de concurrence équitables dans le domaine du transport de marchandises et de personnes pour attirer des entreprises de navigation maritime extrêmement mobiles.

Date cible: 30.06.2022

Augmentation des déductions forfaitaires pour les primes d'assurance maladie (loi fédérale sur l'augmentation des déductions fiscales pour les primes de l'assurance obligatoire des soins et les primes d'assurance-accidents): Résultats de la consultation et suite des travaux

Le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation et décidera de la suite des travaux au second semestre 2022. La révision prévoit l'augmentation des déductions forfaitaires pour les primes d'assurance et les intérêts des capitaux d'épargne afin d'atténuer la hausse des coûts des primes d'assurance-maladie.

Date cible: 31.12.2022

Initiative populaire «Micro-impôt sur le trafic des paiements sans espèces»: Adoption du message

Adoption du message

Date cible: 31.12.2022

Introduction de l'imposition individuelle: Ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira la consultation relative à l'imposition individuelle au second semestre 2022. Il s'agit d'abolir l'imposition commune des époux et d'instaurer une imposition indépendante de l'état civil.

Date cible: 31.12.2022

Imposition de l'économie numérique: Décision de principe

Le Conseil fédéral déterminera au premier semestre 2022 si la Suisse doit mettre en œuvre les nouvelles règles d'imposition de l'économie numérique issues du projet correspondant de l'OCDE et du G20, et, dans l'affirmative, comment elle doit procéder. Ce faisant, il s'agira, d'une part, de se conformer aux normes internationales et, d'autre part, de préserver durablement le substrat fiscal et la création de valeur en Suisse.

Date cible: 30.06.2022

Rapport en complément au rapport sur la répartition des richesses (en exécution du po. CER-N 15.3381): Approbation

Approbation

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Réduire la base de calcul pour les véhicules commerciaux émettant zéro gramme de CO2 par kilomètre lors de leur utilisation» (en exécution du po. CEATE-N 20.3957): Approbation

Approbation

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Numérisation à la Division principale de l'impôt fédéral direct, de l'impôt anticipé, des droits de timbre (DAT): remplacement de l'application pour la perception et le remboursement de l'impôt anticipé (VOE 2.0)

Extension de l'offre de solutions numériques et intensification de la numérisation des processus internes de la DP DAT.

Clôture du projet VOE 2.0: les services VOE sont intégrés au portail électronique grâce à des interfaces avec l'environnement Core-IT.

Date cible: 30.06.2022

Assistance administrative et entraide judiciaire internationales: mise en œuvre du FATCA comme convenu avec l'autorité fiscale américaine IRS

Tâches liées à l'assistance administrative et à l'entraide judiciaire internationales.

Le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) est mis en œuvre conformément à l'accord passé avec l'autorité fiscale américaine, à savoir l'Internal Revenue Service (IRS).

Date cible: 31.12.2022

Passage du principe de l'encaissement au principe des droits constatés dans l'impôt fédéral direct (IFD): le passage a été effectué

Demande émanant des milieux politiques (notamment la motion Hegglin 16.4018 «Confédération. Établir les comptes de sorte qu'ils rendent une image conforme à la réalité de la situation financière et des résultats»). Le passage d'un principe de comptabilité à l'autre a été effectué.

Date cible: 31.12.2022

Échange des données relatives à la péréquation financière: numérisation et automatisation de l'échange avec les cantons

Automatisation de l'échange de données entre les cantons et l'AFC dans le cadre de la péréquation financière (en exécution d'une recommandation du CDF).

L'échange de données entre les cantons et l'AFC est sécurisé, sans rupture de média et aussi automatisé que possible.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE LA DOUANE ET DE LA SÉCURITÉ DES FRONTIÈRES (OFDF)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Révision totale de la loi sur les douanes: Adoption du message

Le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation relative à la révision totale de la loi sur les douanes et adoptera le message en la matière au premier semestre 2022. Il établira ainsi le cadre légal nécessaire à la transformation numérique en cours de l'Administration fédérale des douanes (programme DaziT) tout en conférant au futur Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières la souplesse organisationnelle dont il aura besoin pour répondre encore plus rapidement et plus efficacement aux changements de situation.

Date cible: 30.06.2022

Modification de la loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations: Adoption du message

Le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation relative à la modification de la loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP III) et adoptera le message en la matière au second semestre 2022. L'infrastructure vieillissante destinée à la perception de la redevance sur le trafic des poids lourds en Suisse devra être remplacée à la fin de 2024. La RPLP III permettra également de procéder à une mise à niveau technique pour rendre le système de perception interopérable. Ce projet fera l'objet d'une demande de crédit d'engagement.

Date cible: 31.12.2022

Modification de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (vignette électronique): Mise en vigueur

Le Conseil fédéral décidera au second semestre 2022 de l'entrée en vigueur de la version révisée de la loi sur la vignette autoroutière et de son ordonnance d'application. La vente de la vignette électronique pourra ainsi débuter dans le courant de l'année 2023.

Date cible: 31.12.2022

Modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac: Adoption du message

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation relative à la modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac et adoptera le message en la matière. Le projet vise à créer la base légale nécessaire à l'imposition des cigarettes électroniques.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Projet «III) Refonte de la gestion du trafic des marchandises et de la perception des redevances»

(DaziT): exécution, en collaboration avec la TAXUD, des tests de conformité 2 pour le système de gestion du trafic des marchandises (Passar)

Le projet vise à simplifier, harmoniser et numériser intégralement les processus applicables à l'importation, à l'exportation et au transit.

Les tests relatifs à la mise en œuvre de la cinquième phase du régime de transit commun (TC) ont été effectués. Ils permettent de s'assurer que le nouveau système de gestion du trafic des marchandises (Passar) est développé conformément aux spécifications de la TAXUD et que les systèmes peuvent communiquer entre eux (environ 25 pays).

Date cible: 31.12.2022

Transformation de l'AFD en OFDF, avec accent sur la numérisation, la culture et la collaboration:

lancement de la formation du personnel actuel

Sous le nouveau nom d'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), l'AFD adapte son organisation aux nouvelles exigences, afin de pouvoir continuer à assumer son mandat dans un environnement en pleine mutation et de saisir les chances offertes par le numérique. La réorganisation est centrée sur le nouveau profil professionnel unique de spécialiste en douane et sécurité des frontières.

Les personnes employées actuellement par l'AFD seront intégrées dans le nouveau profil professionnel. 1500 collaborateurs auront suivi le premier module de formation en 2022.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TÉLÉCOMMUNICATION (OFIT)

PROJETS

Programme SUPERB: lancement des premières automatisations de tests

Harmonisation, standardisation et numérisation des processus de soutien de l'administration fédérale en vue du passage à la nouvelle génération de systèmes SAP (S/4HANA).

Les premières automatisations de tests sont réalisées dans le domaine de la régression.

Date cible: 30.06.2022

Programme SUPERB: achèvement des travaux préparatoires à la migration des données

Harmonisation, standardisation et numérisation des processus de soutien de l'administration fédérale en vue du passage à la nouvelle génération de systèmes SAP (S/4HANA).

Les travaux préparatoires à la migration des données (mise en place des outils et des processus) sont achevés.

Date cible: 31.12.2022

Création de la fonction d'intermédiaire ou de courtier de services en nuage: préparation de zones d'accueil (landing zones) et développement de premiers modèles de nuages hybrides

Pour soutenir la transformation numérique et en particulier l'initiative stratégique IS 4 (multi-cloud hybride), l'OFIT crée l'équipe requise et la fonction d'intermédiaire ou de courtier de services en nuage.

L'OFIT est prêt à jouer le rôle d'intermédiaire ou de courtier de services en nuage au sein de l'administration fédérale. Il met à disposition des zones d'accueil gérées et les intègre dans l'infrastructure informatique et opérationnelle de la Confédération. Les premiers modèles de solution en nuage hybride sont développés.

Date cible: 31.12.2022

Centre de calcul CAMPUS de l'OFIT: développement de 50 applications spécialisées

Transfert des applications spécialisées du centre de calcul Monbijoustrasse 74 vers les centres de calcul PRIMUS et CAMPUS.

Les applications définies par l'OFIT (notamment celles qui répondent aux exigences de la classe de disponibilité 3) sont utilisées dans les centres de calcul CAMPUS et PRIMUS (failover) conformément à l'accord de niveau de service.

Date cible: 31.12.2022

Dissociation des prestations informatiques de base du DDPS: achèvement de la migration de la bureautique d'armasuisse

Dans le cadre du programme de dissociation des prestations informatiques de base du DDPS, les prestations de bureautique sont transférées de la BAC à l'OFIT.
La reprise de la bureautique d'armasuisse est achevée.

Date cible: 30.09.2022

CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES (CDF)

PROJETS

Planification annuelle 2022 (publication en janvier 2022): Mise en œuvre

Mise en œuvre de la planification annuelle 2022.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DU PERSONNEL (OFPER)

PROJETS

Stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale 2020-2023: préparation des ressources humaines au numérique

Les mesures décidées par le Conseil fédéral continuent d'être appliquées.
Le modèle de rôles RH est axé sur les exigences du numérique; les mesures à cet effet sont engagées.

Date cible: 31.12.2022

Poursuite du développement de formes de travail flexibles: application du plan global de réorganisation et introduction de formes de travail flexibles dans l'administration fédérale

Les principes définis pour les formes de travail flexibles et le partage des postes de travail sont appliqués et développés en fonction des besoins.
Sur la base du plan global de réorganisation, les unités administratives de l'administration fédérale sont habilitées à utiliser les instruments appropriés pour le partage des postes de travail, l'instauration de formes de travail flexibles ou la mise en œuvre d'autres processus de changement en tenant compte des besoins.

Date cible: 31.12.2022

Application du projet SUPERB aux ressources humaines de l'administration fédérale: mise en place d'applications destinées au soutien des processus de gestion du personnel

En ce qui concerne l'informatique dans le domaine des RH, l'OFPER est chargé de mettre en place des applications destinées à soutenir les processus numériques harmonisés à l'échelle de l'administration fédérale.

Dans le cadre du «Cluster personnel (IT-RH)» du programme fédéral SUPERB, des applications relatives aux RH sont introduites pour la procédure de connexion et la gestion de la formation. Il sera ainsi possible de mettre des applications numériques harmonisées à la disposition des collaborateurs, des cadres et des spécialistes des ressources humaines.

Date cible: 31.12.2022

Examen et développement du système salarial: décisions du Conseil fédéral concernant la modification du système salarial

Dans le postulat 19.3974, qu'elle a déposé le 6 septembre 2019, la Commission des finances du Conseil national (CdF-N) demande au Conseil fédéral d'examiner la possibilité de dissocier l'évolution du salaire de l'évaluation des prestations.

L'examen demandé par la CdF-N peut déboucher sur une modification du système salarial et, par conséquent, du processus de définition des objectifs et d'évaluation du personnel. Il porte également sur l'avenir de l'indemnité de résidence.

Date cible: 30.06.2022

OFFICE FÉDÉRAL DES CONSTRUCTIONS ET DE LA LOGISTIQUE (OFCL)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Rapport «Mettre un terme à la prolifération incontrôlée de la réglementation dans le domaine de la construction» (en exécution du po. Flach 19.3894): Approbation

Date cible: 31.03.2022

Rapport «Sanctions au lieu d'exécution des travaux» (en exécution du po. Bourgeois 19.4213): Approbation

Date cible: 31.12.2022

Schéma directeur «Nouveaux environnements de travail»: Approbation

Le Conseil fédéral approuvera le schéma directeur «Nouveaux environnements de travail» au second semestre 2022. Ce document stratégique définira, pour l'administration fédérale, les principes applicables aux places de travail durables en Suisse. La poursuite des travaux se fera dans la perspective de la transformation numérique et de la promotion des formes de travail flexibles. Le nouveau schéma directeur remplacera le schéma directeur 2024 relatif à l'utilisation des bâtiments de l'administration fédérale.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Logistique, mise en place d'un système de boutiques B2B et B2C dans SAP: achèvement des scénarios pilotes (SUPERB)

D'ici à la fin de l'année 2022, deux scénarios de boutiques comprenant des flux financiers et matériels auront été mis en œuvre en assurant la connexion à l'infrastructure système actuelle de l'administration fédérale (B2B [Business to Business] et B2C [Business to Consumer]: notamment les publications).

En coopération avec le programme SUPERB, l'OFCL a piloté avec succès deux scénarios de boutiques et utilise les résultats pour la suite des travaux.

Date cible: 31.12.2022

Concept concernant les infrastructures sportives: achèvement de la nouvelle halle de formation de Macolin

Achèvement de la nouvelle halle de formation de Macolin.

La construction de la nouvelle halle de formation de Macolin est achevée.

Date cible: 31.12.2022

DEFR

SECRETARIAT GENERAL DU DEFR (SG-DEFR)

PROJETS

Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération au sein de l'ISCeco: Début de la mise en œuvre

L'infrastructure du prestataire informatique ISCeco doit être intégrée au centre de calcul CAMPUS, à Frauenfeld. Cette migration se déroule conformément au modèle de gestion et d'exploitation du réseau de centres de calcul.

L'architecture visée pour le service standard GEVER (Confédération) et l'architecture de référence pour les applications spécialisées (DEFR) sont vérifiées et finalisées dans le cadre d'un test technique (proof of concept).

Date cible: 31.12.2022

SECRETARIAT D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE (SECO)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Révision partielle de la loi sur les cartels (modernisation du contrôle des fusions et mise en œuvre de la mo. Fournier 16.4094): Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la révision partielle de la loi sur les cartels au second semestre 2022. Il entend ainsi moderniser le contrôle des fusions et améliorer les aspects techniques du droit suisse des cartels (en particulier dans le domaine du droit civil des cartels et de la procédure d'opposition). En outre, le projet reprendra les deux éléments figurant dans la motion Fournier 16.4094, à savoir, pour les procédures administratives relevant du droit des cartels, l'instauration non seulement de règles régissant les délais impartis aux autorités de la concurrence et aux tribunaux, mais aussi de règles régissant l'allocation de dépens aux parties en procédure de première instance. Enfin, le projet contiendra une proposition pour la mise en œuvre de la motion Français 18.4282, qui demande un assouplissement des règles concernant les accords durs en matière de concurrence.

Date cible: 31.12.2022

Loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises et disposition constitutionnelle sur la mise en place d'un frein à la réglementation (en exécution de la mo. Sollberger 16.3388 et de la mo. Groupe libéral-radical 16.3360): Adoption des messages

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral adoptera les messages relatifs à une loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises et à la mise en place d'un frein à la réglementation. La loi définira les principes et les instruments d'action destinés à alléger la charge administrative des entreprises induite par les réglementations existantes et futures. Le frein à la réglementation exigera quant à lui la majorité qualifiée au Parlement lors du vote sur des projets de réglementation représentant une lourde charge pour les entreprises.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Ordonnance COVID-19 cas de rigueur»: Approbation

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral adoptera le rapport sur les mesures de soutien accordées aux entreprises dans le cadre de l'ordonnance COVID-19 cas de rigueur. En vertu de cette dernière, les mesures doivent être accordées en 2020 et en 2021 et peuvent prendre la forme de contributions à fonds perdus, de prêts, de garanties ou de cautionnements. La mise en œuvre englobera en 2022 non seulement les décomptes définitifs entre la Confédération et les cantons pour les prestations à fonds perdus, mais aussi la gestion des prêts, des garanties et des cautionnements alloués.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Cautionnements solidaires liés au COVID-19»: Approbation

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral adoptera le rapport concernant la mise en œuvre de la loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19. Les crédits transitoires cautionnés ont pour but de permettre aux entreprises individuelles, aux sociétés de personnes ou aux personnes morales ayant leur siège en Suisse de disposer de liquidités suffisantes pour couvrir leurs frais fixes courants malgré les pertes de chiffre d'affaires qu'elles ont subies à cause du coronavirus. Le fondement des activités de contrôle est constitué tant par l'échange de données et d'informations prévu dans l'ordonnance que par la libération du secret bancaire, du secret fiscal et du secret de fonction pour les acteurs concernés.

Date cible: 31.12.2022

Compte rendu relatif à la stratégie «Suisse numérique»: Approbation du rapport «Conditions-cadre pour l'économie numérique»

Le Conseil fédéral adoptera la nouvelle mouture du rapport «Conditions-cadre pour l'économie numérique» au second semestre 2022. Le rapport précisera s'il est nécessaire d'adapter les conditions-cadre de nature économique en raison des évolutions actuelles, notamment dans les domaines de l'économie de partage, de la finance numérique, de la R&D, des relations commerciales et de la politique de la concurrence.

Date cible: 31.12.2022

Compte rendu relatif à la stratégie «Suisse numérique»: Approbation du rapport de monitoring concernant les conséquences de la transformation numérique sur le marché du travail

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral approuvera le rapport de monitoring concernant les conséquences de la transformation numérique sur le marché du travail. Le rapport présentera les évolutions dans les domaines de l'emploi et des conditions de travail, du droit du travail, du partenariat social et de la situation financière des assurances sociales dans le contexte de la transformation numérique en cours.

Date cible: 31.12.2022

Approbation de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et les États du MERCOSUR: Adoption du message

Le Conseil fédéral entend clarifier les points laissés en suspens dans les négociations conclues en substance entre les États de l'AELE et ceux du MERCOSUR. Il pourra ainsi signer l'accord et, au second semestre 2022, adopter le message y relatif.

Date cible: 31.12.2022

Approbation de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la Moldavie: Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2022 le message sur l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et la Moldavie. Un tel accord permettrait à la Moldavie de renforcer son processus d'intégration et aux entreprises suisses d'étendre leurs chaînes de production dans ce pays.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Incitations fiscales pour un commerce international durable» (en exécution du po. CPE-N 20.3933): Approbation

Date cible: 16.12.2022

Accord-cadre bilatéral de coopération internationale avec le Ghana: Conclusion

Le Conseil fédéral souhaite conclure au second semestre 2022 un accord-cadre bilatéral avec le Ghana. Ce type de traité délimite les activités de la coopération internationale de la Suisse dans le pays partenaire et règle notamment les questions concernant l'immunité diplomatique et les régimes fiscaux.

Date cible: 31.12.2022

Loi fédérale sur l'institution financière de développement SIFEM: Résultats de la consultation

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2022 des résultats de la consultation relative à la loi fédérale sur l'institution financière de développement SIFEM.

Date cible: 31.12.2022

Introduction du contrôle des investissements (en exécution de la mo. Rieder 18.3021): Adoption du message

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral adoptera le message relatif au contrôle des investissements directs étrangers dans les entreprises suisses en exécution de la motion Rieder 18.3021.

Date cible: 31.12.2022

Accord bilatéral avec des pays partenaires en vue de la mise en œuvre de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE (département responsable DFAE): Conclusion

Le Conseil fédéral achèvera au second semestre 2022 les négociations sur un accord avec les États de l'UE-13, afin de mettre en œuvre d'ici 2029 les programmes de coopération de la deuxième contribution suisse.

Date cible: 31.12.2022

Contribution de base à la 20e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale: Décision

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale 2021–2024, le Conseil fédéral arrêtera au premier semestre 2022 le montant de la contribution de base à l'Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale. La reconstitution des ressources de l'AID est avancée d'un an afin de soutenir les pays les plus pauvres dans la gestion des crises et dans la réalisation des objectifs de développement à long terme.

Date cible: 30.06.2022

PROJETS

Analyses d'impact de la réglementation (AIR): Réalisation ou suivi de cinq analyses d'impact de la réglementation

L'analyse d'impact de la réglementation (AIR) est un instrument permettant d'examiner et de présenter les effets économiques des projets de la Confédération.

Cinq analyses d'impact de la réglementation sont réalisées ou accompagnées. Elles servent à examiner systématiquement la nécessité d'une réglementation, les autres possibilités d'action, les effets escomptés et l'applicabilité de la réglementation. Les résultats des analyses peuvent contribuer de manière significative à la prise de décisions judicieuses et fondées sur des faits et à l'amélioration de la législation.

Date cible: 31.12.2022

Mise en œuvre de l'accord plurilatéral sur la réglementation intérieure dans le domaine des services: Approbation de l'accord et adoption du message correspondant par le Conseil fédéral (si les négociations à ce sujet aboutissent au sein de l'OMC)

L'accord est basé sur des procédures claires, prévisibles et transparentes pour l'obtention d'une autorisation pour la fourniture de services. Il est inclus en tant qu'engagements supplémentaires dans la liste d'engagements spécifiques de la Suisse dans le cadre de l'AGCS.

Si les négociations relatives à un accord plurilatéral sur la réglementation intérieure dans le domaine des services sont conclues avec succès lors de la 12e Conférence ministérielle de l'OMC en novembre 2021 et si l'approbation de l'accord ressortit au Parlement, le Conseil fédéral adoptera le message afférent en 2022.

Date cible: 31.12.2022

Consolidation de la position dans les institutions financières internationales: Reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA20)

La Suisse contribue solidairement à la 20e reconstitution des ressources de l'IDA pour aider les pays les plus pauvres à surmonter la crise du COVID-19. Elle s'engage à mettre constamment l'accent sur les résultats, à veiller à une mise en œuvre en partenariat et à garantir la viabilité financière de l'IDA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale 2021-2024, le Conseil fédéral décidera en 2022 de réalimenter l'Association internationale de développement (IDA20), l'une des organisations multilatérales et des institutions financières internationales prioritaires pour la Suisse.

Date cible: 31.12.2022

Contribution à la cohésion en faveur de certains États membres de l'UE: Conclusion des négociations et signature du Mémoire d'entente (MoU) avec les 13 États participants de l'UE

La deuxième contribution vise à utiliser l'expertise suisse pour réduire les disparités économiques et sociales dans certains États membres de l'UE et améliorer la gestion des flux migratoires.

Les préparatifs sont en cours pour la conclusion des négociations et la signature d'un accord avec l'UE définissant les principes et les éléments clés de la deuxième contribution suisse. Si le Parlement donne son feu vert, l'accord pourrait être signé en automne 2022.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE (OFAG)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Rapport «Orientation future de la politique agricole» en exécution du po. CER-E 20.3931):

Approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2022 le rapport «Orientation future de la politique agricole» (en exécution du po. CER-E 20.3931). Le rapport se fondera sur les questions posées pour expliquer les objectifs à long terme de la politique agricole et proposer les prochaines étapes de sa réforme.

Date cible: 30.06.2022

Rapport «Importations de denrées alimentaires. Analyses» (en exécution du po. Bourgeois 19.4459):

Approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2022 le rapport «Importations de denrées alimentaires. Analyses» (en exécution du po. Bourgeois 19.4459).

Date cible: 30.06.2022

Dispositions d'exécution de l'initiative parlementaire 19.475 «Réduire le risque de l'utilisation de pesticides»: Mise en vigueur

L'initiative parlementaire 19.475 «Réduire le risque de l'utilisation de pesticides» a pour objectif de mieux protéger l'eau potable et les eaux de surface des effets négatifs des pesticides et des engrais. Au second semestre 2022, le Conseil fédéral apportera les modifications pertinentes aux ordonnances applicables dans les domaines de l'agriculture, de la protection des eaux et des produits chimiques. Celles-ci entreront en vigueur le 1er janvier 2023.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Gestion numérique des éléments fertilisants et des produits phytosanitaires: Publication de l'appel d'offres

Le 19.3.2021, le Parlement a, en lien avec l'iv. pa. 19.475, décidé des modifications de loi visant à réduire les effets négatifs des produits phytosanitaires et des engrais. La Confédération sera tenue d'exploiter un système central d'information pour recenser ces produits.

Le projet « Gestion numérique des éléments fertilisants et des produits phytosanitaires » créera les bases de la mise en œuvre de ces dispositions. La plate-forme sera modulaire et comprendra des composants fédéraux et tiers. Les données collectées seront utilisées à des fins de contrôle. La charge des exploitations sera réduite, car les données pourront être systématiquement saisies sous forme numérique et mises à disposition par les agriculteurs pour diverses applications (p. ex. label).

Date cible: 30.11.2022

Refonte des applications d'importation, connexion au programme de transformation DaziT de l'Administration fédérale des douanes: Finalisation du projet

Le projet remplacera les actuelles applications de transfert de parts de contingent (AEV14online), de mise aux enchères des contingents d'importation (eVersteigerung) et de contrôle des contingents d'importation (KIC).

Le 1.1.2021, les applications web AEV-14-online et eVersteigerung ont été remplacées par le système eKontingente. L'application spécialisée interne KIC sera ensuite intégrée à eKontingente. Par conséquent, à partir du 1.7.2022, les tâches de l'administration fédérale liées à la gestion des contingents tarifaires seront également effectuées à l'aide de l'application eKontingente.

Date cible: 30.06.2022

AGROSCOPE (AGROSCOPE)

PROJETS

Programme d'activité 2018-2021: Rédaction du rapport final et communication des résultats obtenus

Agroscope planifie et met en œuvre la recherche dans le cadre de programmes d'activité d'une durée de quatre ans. Les nouvelles connaissances acquises sont publiées régulièrement sous forme d'études, de recommandations pour la pratique et d'informations pour le grand public. Une appréciation globale des progrès réalisés a lieu lors de la clôture du programme d'activité.

Le rapport final du programme d'activité 2018-2021 fournit un résumé des progrès scientifiques et orientés vers la pratique les plus importants réalisés par la recherche au profit du secteur agroalimentaire au cours de cette période. Il montre les bénéfices pour la pratique, autrement dit les résultats, les recommandations ou les produits directement applicables. Les publications les plus importantes sont également répertoriées. Un concept de communication est prévu pour le rapport final.

Date cible: 31.12.2022

Programme de recherche d'Agroscope «Indicate»: Lancement des projets sur les indicateurs environnementaux

Le programme de recherche d'Agroscope «Indicate» a pour objectif de développer des indicateurs relatifs aux impacts environnementaux positifs et négatifs des exploitations agricoles. Ces indicateurs sont destinés à aider les agriculteurs et agricultrices à identifier et à optimiser de manière simplifiée les prestations écologiques de leurs exploitations.

Des projets visant à établir des indicateurs pour la biodiversité, la qualité du sol et l'efficacité de l'azote sont réalisés dans l'exploitation agricole modèle «Swiss Future Farm». Le système d'information sur la gestion des entreprises agricoles utilisé sert de plateforme pour la collecte numérique et la corrélation des données destinées au calcul des indicateurs. Des informations sur l'état d'avancement du projet et les perspectives d'application pratique des indicateurs sont disponibles sur le site www.indicate.agroscope.ch.

Date cible: 31.12.2022

Sociologie agricole: Lancement des premiers projets basés sur le concept

Le Conseil Agroscope a mandaté Agroscope pour développer la sociologie agricole en utilisant des synergies dans les thèmes suivants: structures agricoles socialement durables, évolution des professions et des activités agricoles, évaluation globale de la durabilité. Un concept a été développé à cet effet.

Avec le projet «Dynamique du travail agricole - intégration des aspects sociaux et de sciences du travail», le concept est mis en œuvre dans le programme d'activité 2022-25. Les chiffres clés relatifs au travail agricole servent de base à la quantification de la charge de travail dans une exploitation agricole, les relations de travail sont analysées et certaines variables de l'organisation du travail sont mises en lien avec les prestations écologiques des exploitations agricoles.

Date cible: 31.12.2022

Mise en œuvre de la stratégie d'implantation des sites: Achèvement de la planification détaillée des laboratoires et de la densification sur les sites de Changins, Reckenholz et Tänikon et restitution des bâtiments.

Après la décision du Conseil fédéral en mai 2020 sur la stratégie d'implantation des sites d'Agroscope, le projet de mise en œuvre a débuté. En vue du transfert de certaines activités de recherche prévu à partir de 2022, la planification détaillée se concentre sur la mise à disposition des infrastructures nécessaires en fonction des besoins et sur leur optimisation.

L'objectif principal est la réalisation de gains d'efficacité par l'optimisation et la densification intersites des infrastructures utilisées. La planification détaillée montrera d'ici à fin 2022 combien de places destinées au travail administratif seront nécessaires sur les différents sites (Monde du travail 4.0) et quelles surfaces de laboratoire et infrastructures spéciales seront utilisées. À Tänikon, une densification et un cession de bâtiments auront déjà eu lieu avant. Trois groupes de recherche vont déménager d'une région à l'autre.

Date cible: 31.12.2022

Utilisation des gains d'efficacité: Lancement des projets dans les stations d'essais Cultures maraîchères et Flux d'éléments nutritifs

Un élément central de la stratégie d'implantations des site d'Agroscope est la mise en place de stations d'essais en collaboration avec les cantons et la filière. Les stations d'essais ont pour but de renforcer l'échange de connaissances avec la pratique et de répondre à des questions orientées vers l'application sur des problèmes spécifiques, liés au site et d'intérêt national.

Agroscope déploiera du personnel permanent dans les stations d'essais "Flux d'éléments nutritifs" et "Cultures maraîchères". Les infrastructures nécessaires, les parcelles d'essais et les réseaux d'exploitations agricoles sont mis à disposition par les cantons. Après la planification des projets avec les partenaires, les premières mesures visant à quantifier les flux d'éléments nutritifs dans des exploitations agricoles seront effectuées et les premiers essais sur les stratégies globales de protection des plantes et de gestion efficiente des sols en termes de ressources dans la production maraîchère débuteront.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL POUR L'APPROVISIONNEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS (OFAE)

PROJETS

Accroître la résilience des processus d'approvisionnement: Mise en œuvre

Le Conseil fédéral a adopté la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) pour les années 2018 à 2022. La stratégie contient, entre autres, un champ d'action sur la normalisation et la réglementation ainsi que des normes minimales en matière de cybersécurité.

Les mesures de résilience qui relèvent de la compétence de l'AEP sont mises en œuvre conformément à la SNPC. Cela s'applique en particulier aux thèmes de la "gestion de la résilience" (développement d'une banque de données pour l'étalonnage) et de la "normalisation/réglementation" (normes informatiques minimales étendues).

Date cible: 31.12.2022

Recommandations sur la résilience des opérations de paiement: Mise en œuvre

Le rapport de 2020 sur les résultats montre la manière dont l'approvisionnement en espèces et les opérations de paiement sans numéraire peuvent être garantis en cas de panne d'électricité prolongée ou de pénurie d'électricité.

Les recommandations relatives à la gestion de la continuité des affaires (Business Continuity Management) sont définies de manière contraignante avec le secteur bancaire.

Date cible: 31.12.2022

Amélioration de la disponibilité opérationnelle: Mesures de gestion dans le secteur de l'électricité, contingentement compris

En cas de pénurie d'électricité, la Confédération dispose de différentes mesures de gestion, qui peuvent être mises en œuvre plus ou moins rapidement et avoir des effets plus ou moins importants sur l'économie et la population.

Ces mesures de gestion doivent être adaptées en continu à l'évolution des conditions dans le cadre du processus de préparation afin de garantir la disponibilité opérationnelle. Pour améliorer la disponibilité opérationnelle, il convient d'introduire le système de monitoring de l'approvisionnement en électricité pour le compte de l'AEP et de coordonner et de définir les mesures de communication et la clarification des rôles avec les autres services fédéraux (notamment EICom, OFPP, OFEN).

Date cible: 31.12.2022

Les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19: Évaluation des rapports de terrain

L'OFAE et l'AEP réfléchissent à la gestion de la crise du COVID-19 et développent des propositions d'amélioration pour les événements futurs.

L'expérience faite à différents niveaux de gestion de la crise du COVID-19 (état-major de crise de l'AEP, coopération interdépartementale, traitement des mesures de l'AEP, etc.) doit être analysée. Sur la base de cette analyse, il faut déterminer s'il y a lieu d'agir et définir les mesures concrètes qui s'imposent.

Date cible: 31.12.2022

Projet de rapport d'enquête administrative sur l'Approvisionnement économique du pays:

Participation et mise en œuvre des mesures sans modifications législatives

Ce projet est un suivi de l'enquête administrative. Les mesures présentées dans le rapport seront examinées puis mises en œuvre.

Le rapport final des travaux menés en 2021 en lien avec le projet contient des recommandations et un plan de mise en œuvre concernant les thèmes suivants: conduite et organisation, processus fondamentaux, gestion des risques, mise en réseau et situation en matière de ressources. Le département, en collaboration avec le délégué, décide de la planification détaillée et poursuit la mise en œuvre.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DU LOGEMENT (OFL)

PROJETS

Conditions-cadres en matière du droit du bail: Soutien à la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N) pour la mise en œuvre de quatre initiatives parlementaires portant sur le droit du bail, consultation et avis du Conseil fédéral

Le droit du bail, qui est pratiquement inchangé depuis 1990, a régulièrement été l'objet de débats et d'interventions parlementaires. Les loyers commerciaux, en particulier, ont été sous le feu des projecteurs en relation avec les mesures visant à lutter contre la pandémie de COVID-19.

Les résultats de la consultation sur quatre initiatives parlementaires concernant le droit du bail (15.455, 16.458, 16.459, 18.475) sont évalués à l'intention de la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-N). Le Conseil fédéral prend ensuite position sur les modifications de la loi proposées.

Date cible: 31.12.2022

Conditions-cadres en matière du droit du bail: Mise à jour de la surveillance de l'évolution des loyers commerciaux

Le droit du bail, qui est pratiquement inchangé depuis 1990, a régulièrement été l'objet de débats et d'interventions parlementaires. Les loyers commerciaux, en particulier, ont été sous le feu des projecteurs en relation avec les mesures visant à lutter contre la pandémie de COVID-19.

À la session d'hiver 2020, le Parlement a rejeté la loi COVID-19 sur les loyers commerciaux. En octobre 2020, le Conseil fédéral a chargé l'OFL de continuer à observer les loyers des locaux commerciaux. Étant donné que les perspectives de nombreux commerçants sont encore incertaines et que diverses questions demeurent ouvertes, le Conseil fédéral a décidé, le 30 juin 2021, de poursuivre le monitoring jusqu'à la fin de 2022.

Date cible: 31.12.2022

Conditions-cadres en matière du droit du bail: Discussion de la révision du droit du bail, élaboration de bases et préparation d'un projet de révision

Le droit du bail, qui est pratiquement inchangé depuis 1990, a régulièrement été l'objet de débats et d'interventions parlementaires. Les loyers commerciaux, en particulier, ont été sous le feu des projecteurs en relation avec les mesures visant à lutter contre la pandémie de COVID-19.

Le processus de discussion sur le droit du bail intègre les parties prenantes et identifie les besoins et les adaptations nécessaires du droit du bail. À cet effet, une table ronde réunissant des représentants de groupes d'intérêts et des experts a eu lieu le 21 juin 2021. Les conclusions de cette table ronde et une étude réalisée dans cette optique sur les mesures nécessaires dans le droit du bail sont intégrées aux décisions concernant la préparation d'une éventuelle révision du droit du bail.

Date cible: 31.12.2022

Habiter dans les régions de montagne: Publication du guide «Habitat attrayant dans les régions de montagne»

Le groupe d'accompagnement consacré à la politique pour les régions de montagne a identifié l'attrait de l'habitat comme un thème prioritaire.

Dans ce contexte, un guide pour un habitat attrayant dans les régions de montagne sera élaboré avec des partenaires, dont le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB).

Date cible: 30.06.2022

OFFICE FÉDÉRAL DU SERVICE CIVIL (CIVI)

PROJETS

Projet pilote, affectation de civilistes au soutien des proches aidants: Une centaine d'affectations pilotes dans trois régions linguistiques et évaluation parallèle

Conformément au mandat du Conseil fédéral, affectation temporaire de civilistes au soutien des proches de personnes nécessitant une prise en charge dans le cadre d'un projet pilote.

Le 25 novembre 2020, le Conseil fédéral a chargé le DEFR de concevoir en 2021, à titre pilote, des affectations en vue de décharger les proches aidants. Le déroulement et l'évaluation doivent avoir lieu en 2022. L'objectif est de déterminer si le service civil peut être déployé pour décharger les proches aidants et, le cas échéant, de quelle manière.

Date cible: 31.12.2022

Poursuite du développement du système de service obligatoire: Définition, prise en compte dans instruments de planification (y c. éventuels projets législatifs) et initialisation travaux à effectuer par CIVI suite aux décisions prises par le CF en 2021 sur la base du rapport sur l'alimentation en effectifs de l'armée et de la protection civile (parties 1 et 2)

Avenir du système de l'obligation de servir : nouvelle clarification de la conception, de la stratégie et du mode opérationnel.

Le CIVI est chargé de soumettre au Conseil fédéral un projet destiné à la consultation visant à permettre aux personnes astreintes au service civil d'accomplir une partie de leur service auprès d'une organisation de la protection civile en manque permanent d'effectifs. La prochaine révision de la LSC devra en outre permettre l'amélioration du soutien apporté par les personnes astreintes au service civil en cas de catastrophe ou de situation d'urgence.

Date cible: 31.03.2022

Positionnement du service civil au sein de la politique de sécurité: Indication correcte des prestations que le service civil pourrait fournir dans les stratégies initiales de l'État-major fédéral Protection de la population et de l'État-major spécial Asile, qui doivent être révisées en 2022, ainsi que dans le Plan suisse de pandémie Influenza révisé

Positionnement du service civil au sein de la politique de sécurité : nouvelle clarification de la conception, de la stratégie et du mode opérationnel.

Le service civil participe à la politique de sécurité en préparant l'affectation de civilistes en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, conformément aux stratégies initiales de l'État-major fédéral Protection de la population (EMFP). La concrétisation de ces prestations passe par l'intensification de la collaboration avec les partenaires dans le cadre du Réseau national de sécurité et de l'EMFP ainsi que la connexion aux outils de communication de crise de la Confédération.

Date cible: 31.12.2022

Transformation numérique au CIVI: Application technique CIVI - Achèvement de la phase d'initialisation et début de la phase de conception

Mise en œuvre de la stratégie de l'office en matière de transformation numérique. La transformation numérique du CIVI comprend notamment le projet « Nouvelle application CIVI », qui vise à numériser systématiquement les procédures et à les automatiser dans la mesure du possible.

Pendant la phase d'initialisation, les objectifs du projet sont accordés aux objectifs et aux stratégies du CIVI ; les bases du projet et le mandat de projet sont élaborés. La décision concernant la libération du projet est prise à la fin de cette phase.

Date cible: 31.03.2022

SERVICE D'ACCRÉDITATION SUISSE (SAS)

PROJETS

Satisfaction des clients: Analyse des résultats du sondage

La satisfaction des organismes d'évaluation de la conformité (OEC) à l'égard des services du SAS est évaluée annuellement sur la base d'un sondage structuré.

Des mesures d'amélioration continue des services fournis sont examinées jusqu'à la fin mars et mises en œuvre en cours d'année sur la base des résultats correspondants et de l'évolution d'une année à l'autre.

Date cible: 31.03.2022

Évaluation par les pairs de l'EA (European co-operation for Accreditation): Préparation (notamment rapport d'auto-évaluation)

Le SAS est évalué périodiquement par ses pairs. Les critères sont définis dans la norme ISO/IEC 17011: 2017 "Évaluation de la conformité - Exigences pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité" et dans les directives de l'EA.

Une évaluation par les pairs de l'EA nécessite d'importants préparatifs. Entre autres, des directives et autres documents sont examinés et traduits et un rapport d'auto-évaluation complet est préparé. Celui-ci constitue l'une des bases essentielles de l'examen sur place par l'équipe d'évaluateurs de l'EA à l'occasion de l'évaluation par les pairs de 2023.

Date cible: 31.12.2022

SEC. D'ÉTAT À LA FORMATION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION (SEFRI)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'établissement de droit public

Movetia: Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2022 le message sur la loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'établissement de droit public Movetia. Ce dernier est responsable de la mobilité et de la coopération en matière de formation. Il s'agit actuellement d'une fondation de droit privé. Le changement de forme juridique devrait permettre d'améliorer la gouvernance de l'établissement. Comme l'institution devra rester dans les mains de la Confédération et des cantons, le projet est mené en collaboration avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Date cible: 31.12.2022

Révision de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM):

Ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au premier semestre 2022 la consultation sur la révision de l'ORM entreprise dans le cadre du projet «Évolution de la maturité gymnasiale».

Date cible: 30.06.2022

Rapport «Soutien linguistique précoce, avant l'école enfantine, pour faciliter l'intégration et l'obtention d'un certificat du secondaire II» (en exécution de la mo. Eymann 18.3834): Approbation

Au premier semestre 2022, le Conseil fédéral approuvera le rapport «Soutien linguistique précoce, avant l'école enfantine, pour faciliter l'intégration et l'obtention d'un certificat du secondaire II» (en exécution de la mo. Eymann 18.3834). Le rapport explique comment mettre en œuvre dans tout le pays, avec l'aide de la Confédération, le soutien linguistique précoce, avant l'entrée à l'école enfantine.

Date cible: 30.06.2022

Accord sur l'association de la Suisse au programme européen Erasmus pour la formation durant la période 2021-2027: Conclusion

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2022 l'accord sur l'association de la Suisse durant la période 2021-2027 au programme européen Erasmus visant à encourager l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

Date cible: 30.06.2022

Modification de l'annexe III de l'Accord sur la libre circulation des personnes: Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2022 le message sur l'arrêté fédéral concernant la modification de l'annexe III de l'Accord sur la libre circulation des personnes. Le but est d'adapter l'accord à la situation dans l'UE, et notamment d'intégrer certaines nouveautés importantes, comme la carte professionnelle européenne (procédure de reconnaissance électronique) et le mécanisme d'alerte pour les métiers relevant de la santé et de la formation.

Date cible: 30.06.2022

Ordonnance sur la coopération et la mobilité internationale en matière de formation: Adoption

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2022 l'ordonnance sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation. Il fixera aussi l'entrée en vigueur de la loi éponyme. L'ordonnance règlera les modalités de mise en œuvre de loi.

Date cible: 30.06.2022

Révision de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI): Mise en vigueur

Le Conseil fédéral mettra en vigueur au second semestre 2022 une révision de la LERI visant principalement à flexibiliser l'encouragement de l'innovation par Innosuisse.

Date cible: 31.12.2022

Édition des dispositions d'exécution de la version révisée de la LERI (parallèlement à la révision de la LERI): Décision

Le Conseil fédéral arrêtera au second semestre 2022 les dispositions d'exécution de la version révisée de la LERI. Il est prévu de réviser entièrement l'O-LERI et l'ordonnance sur les contributions d'Innosuisse. La révision de cette dernière permettra de flexibiliser l'encouragement de l'innovation.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Formation professionnelle et égalité» (en exécution du po. Groupe libéral-radical 20.4285): Approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2022 le rapport «Formation professionnelle et égalité» (en exécution du po. du Groupe libéral-radical 20.4285). Le rapport donne une vue d'ensemble de l'évolution des moyens et de la répartition des charges dans les domaines de la formation relevant de la responsabilité commune de la Confédération et des cantons, dans le but d'assurer la transparence des flux financiers.

Date cible: 31.12.2022

Accord sur l'association de la Suisse au programme-cadre de l'UE pour la recherche, l'innovation et à d'autres éléments du paquet Horizon 2021-2027: Conclusion

Le Conseil fédéral conclura au premier semestre 2022 un accord sur l'association de la Suisse au programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe» et à d'autres éléments du paquet Horizon, association qui n'a pas encore pu avoir lieu. En outre, conformément à l'arrêté fédéral sur le paquet Horizon 2021-2027, il financera directement les chercheurs actifs en Suisse qui ne recevront plus de fonds de la part de Bruxelles.

Date cible: 30.06.2022

PROJETS

Contributions fédérales supplémentaires pour les établissements de recherche au titre de l'art. 15 (niveau DEFR): Décision

Dans le cadre des crédits 2021-2024, le Conseil fédéral alloue des contributions à des établissements de recherche d'importance nationale selon l'art. 15 LERI. Ces établissements remplissent des tâches d'importance nationale que les hautes écoles ne peuvent pas accomplir de manière appropriée. Le Conseil fédéral décide avant la fin de l'année 2022 de l'affectation en faveur d'établissements de recherche supplémentaires des fonds qu'il a provisionnés pour un soutien fédéral au titre de l'art. 15 LERI.

Date cible: 31.12.2022

Initiative Formation professionnelle 2030: Mise en oeuvre

L'initiative Formation professionnelle 2030 englobe des projets visant à répondre aux défis de demain pour la formation professionnelle conformément aux étapes de projet approuvées par la Conférence tripartite de la formation professionnelle.

La Confédération soutient les cantons et les organisations du monde du travail dans la mise en œuvre des projets au moyen des instruments d'encouragement prévus dans la LFPr. Les étapes de projet sont approuvées par la Conférence tripartite de la formation professionnelle.

Date cible: 31.12.2022

CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES DU DEFR (ISCECO)

PROJETS

Transfert du réseau de centres de calcul lié au service standard GEVER: préparation

L'ISCeco exploite le service standard GEVER par le biais d'infrastructures redondantes de l'OFIT. La réalisation du réseau de centres de calcul comprend le transfert de l'un des sites dans le nouveau centre de calcul CAMPUS. Les travaux de déménagement de GEVER sont prévus entre 2021 et 2023. En 2022, l'objectif est d'identifier les adaptations architecturales nécessaires pour GEVER. En outre, il est prévu d'achever tous les travaux préparatoires en vue du changement de zone, de fixer le calendrier du déménagement et de coordonner les travaux avec les clients, la ChF (TNI) et l'OFIT.

Date cible: 31.12.2022

Utilisation du cloud hybride pour les applications métier du DEFR: vérification du respect des exigences au moyen de l'initiative stratégique

Dans le cadre de l'initiative stratégique IS-04, un nuage hybride destiné à l'administration fédérale est réalisé sous la direction du TNI (ChF). Il sera utilisé dès que le fournisseur de prestations aura effectué les travaux de mise en place nécessaires (2021-2023).

Les exigences de l'ISCeco relatives à l'intégration et à l'exploitation d'applications spécialisées du DEFR dans le nuage hybride sont accrues; elles sont examinées sous l'angle de la faisabilité sur la base de l'initiative stratégique.

Date cible: 31.12.2022

Déménagement et nouveaux environnements de travail: achèvement des travaux préparatoires

Conformément au message sur les immeubles du DFF, la construction du Campus de Meielen à Zollikofen permettra à l'OFCL de regrouper sur le même site les différents fournisseurs de prestations informatiques. S'agissant de l'ISCeco, la phase de réalisation est prévue durant la 2e étape de construction.

Les travaux préparatoires sont effectués en vue du déménagement sur le campus et de la transition vers de nouveaux environnements de travail (modèles de travail flexibles, partage des postes de travail, etc.).

Date cible: 31.12.2022

DETEC

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DETEC (SG-DETEC)

PROJETS

Plateforme de cyberadministration DETEC: Décision d'approbation de l'étape Clôture du programme

À l'issue du lancement en 2021, d'autres processus relevant de la cyberadministration du DETEC seront introduits conformément à la feuille de route pluriannuelle. En outre, les Digital Services du SG-DETEC, en tant que service principal, auront finalisé la reprise des tâches restantes relevant de l'exploitation et du développement. À fin 2022, la décision sera prise quant à l'approbation de l'étape Clôture du programme.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DES TRANSPORTS (OFT)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

État d'avancement des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et perspectives RAIL 2050: Ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au premier semestre 2022 la consultation sur l'état d'avancement des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et sur les perspectives RAIL 2050. Ce projet englobera l'état d'avancement des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et la nouvelle version des perspectives à long terme «RAIL 2050». Il comprendra aussi, le cas échéant, des modifications des arrêtés fédéraux relatifs aux étapes d'aménagement (EA) 2025 et 2035 en fonction de l'évolution de la planification et de la mise en œuvre.

Date cible: 30.06.2022

Rapport «Développement de la liaison internationale Zurich-Munich» (en exécution du po. CTT-E 19.3006): Approbation

Approbation

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Pour des transports publics abordables et cohérents» (en exécution du po. Reynard 19.4199): Approbation

Approbation

Date cible: 30.06.2022

Loi fédérale sur l'infrastructure de données sur la mobilité: Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2022 le message relatif à une loi sur l'infrastructure des données mobilitaires. La simplification de la mise à disposition, de l'échange, de la compilation et de l'utilisation de ces données renforcera l'efficacité et les synergies du système de transports.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

Rapport de novembre 2021 sur le transfert du trafic de juillet 2019 à juin 2021: Traitement au Parlement

Le Conseil fédéral présentera au Parlement le rapport sur le transfert 2021 au cours du premier semestre 2022. Ce rapport présente l'évolution du trafic lourd à travers les Alpes de juillet 2019 à juin 2021, l'efficacité des mesures en matière de report modal et l'avancement de celui-ci.

Date cible: 30.06.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE L'AVIATION CIVILE (OFAC)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), 17e et 18e séries : Schindellegi, Saanen, Zweisimmen, St. Stephan, Schaffhausen, Sion: Adoption

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2022 les 17e et 18e séries du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). Sont concernés les aérodromes de Schindellegi, Saanen, Zweisimmen, St. Stephan, Schaffhausen et Sion.

Date cible: 31.12.2022

PROJETS

U-Space (réglementation de l'exploitation des drones): Conception d'au moins un volume d'espace aérien sous forme d'U-Space

La régulation U-space (EU 2021/664) pourra être adoptée en janvier 2023. Elle permet la désignation de zones dans lesquelles de nouveaux services seront rendus obligatoires afin de rendre les opérations de drones plus sûres et de soutenir la création de services avancés, comme l'inspection d'infrastructures linéaires (rails, électricité) ou les livraisons longue distance.

L'OFAC, skyguide et une trentaine de partenaires industriels collaborent à la mise en place des services U-space dans le cadre du partenariat SUSI (Swiss U-Space Implementation). Afin de comprendre les enjeux techniques, procéduraux et sociétaux liés à la création de zones "U-space", l'objectif est de créer une première zone dans un espace contrôlé, en collaboration avec toutes les parties concernées. Cette activité servira de base pour le déploiement à large échelle de zones U-space en Suisse.

Date cible: 31.12.2022

Données aéronautiques: Extension et mise en service du Data Collection Service (DCS) pour des fonctionnalités complètes en matière d'obstacles à la navigation aérienne

Le projet comprend la mise en place et l'exploitation de l'interface nationale de collecte de données (ci-après dénommée Service de collecte de données [SCD]). À l'avenir, les DCS seront utilisés pour la collecte numérique des données aéronautiques et le traitement des processus commerciaux correspondants. Ces données aéronautiques comprennent les données sur les obstacles aéronautiques civils et militaires, les données sur l'espace aérien et les données sur les aérodromes.

La première phase consistera à remplacer le système de gestion des obstacles (OMS) et le service de collecte des obstacles (OCS) de l'OFAC à partir du printemps 2022. Les services mis en place pour ce remplacement, dont les fonctionnalités sont encore limitées, seront développés et étendus dans le courant de l'année 2022. De cette manière, l'ensemble des fonctionnalités de l'obstacle aéronautique et du DCS sera mis en service par étapes.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE L'ÉNERGIE (OFEN)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Loi sur l'approvisionnement en gaz: Adoption du message

Au premier semestre 2022, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la loi sur l'approvisionnement en gaz. L'objectif du projet est de fixer pour la première fois les conditions générales régissant l'approvisionnement en gaz et le marché du gaz en Suisse et de rétablir la sécurité juridique.

Date cible: 30.06.2022

Loi sur les forces hydrauliques: Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la révision de la loi sur les forces hydrauliques au second semestre 2022. La révision vise à fixer un nouveau taux maximal pour la redevance hydraulique à partir de 2025. Le Conseil fédéral propose un système flexible dans lequel le taux maximal pour la redevance hydraulique se compose de deux parties : d'une part, une redevance fixe par kilowatt théorique, indépendante des conditions du marché et, d'autre part, une partie supplémentaire variable, calculée en fonction du prix de marché de référence pour l'électricité en provenance de la force hydraulique suisse.

Date cible: 31.12.2022

Scénario-cadre relatif à la planification des réseaux électriques: Approbation

Au second semestre 2022, Le Conseil fédéral adoptera, conformément à l'art. 9a de la loi sur l'approvisionnement en électricité, le scénario-cadre dans le domaine de l'énergie servant de base à la planification des réseaux électriques. Celui-ci s'appuie sur les objectifs énergétiques de la Confédération et sur les données de référence macroéconomiques, tout en tenant compte du contexte international. Le scénario-cadre définit trois scénarios illustrant la gamme des développements probables dans le secteur de l'énergie.

Date cible: 31.12.2022

Révision du plan sectoriel des lignes de transport d'électricité: Décision

Le Conseil fédéral se prononcera au second semestre 2022 sur la révision du plan sectoriel des lignes de transport d'électricité. L'objectif de la révision est d'adapter le principal instrument de planification et de coordination de la Confédération aux modifications en cours du réseau électrique.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Promotion des énergies renouvelables et efficacité énergétique. Un potentiel de création d'emplois» (en exécution du po. Masshardt 19.3562): Approbation

Date cible: 30.06.2022

PROJETS

Révision totale de la loi et de l'ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire: entrée en vigueur

La révision totale de la législation sur la responsabilité civile en matière nucléaire assure la mise en œuvre des conventions internationales de Paris et de Bruxelles sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire. La protection des victimes en cas d'accident nucléaire grave est ainsi améliorée; la procédure de dédommagement est harmonisée au niveau international et simplifiée.

La révision totale de la loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire et de l'ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire entre en vigueur le 1er janvier 2022.

Date cible: 01.01.2022

Révision de l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique: décision du Conseil fédéral

La méthode de calcul servant à déterminer les limites des catégories de l'étiquette-énergie pour les voitures de tourisme doit être adaptée. Cette modification permettra d'améliorer la cohérence entre l'étiquette-énergie et les prescriptions sur les émissions de CO₂.

Au premier semestre 2022, le Conseil fédéral décidera de la méthode de calcul adaptée en modifiant en conséquence l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique.

Date cible: 30.06.2022

OFFICE FÉDÉRAL DES ROUTES (OFROU)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Plafond de dépenses pour les routes nationales pour la période 2024–2027, étape d'aménagement 2023 des routes nationales et crédit d'engagement: Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2022 le message relatif au plafond de dépenses pour les routes nationales pour la période 2024–2027, à l'étape d'aménagement 2023 pour les routes nationales et au crédit d'engagement. Il établira en même temps un rapport sur l'état et le degré d'utilisation des routes nationales, sur l'avancement de la mise en œuvre des étapes d'aménagement et sur les prochaines étapes d'aménagement prévues.

Date cible: 31.12.2022

Participation de la Suisse à l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA):

Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2022 le message sur la participation de la Suisse à l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA). Cette dernière a remplacé l'Agence du GNSS européen et est donc responsable des programmes de navigation par satellite Galileo et EGNOS.

Date cible: 31.12.2022

Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure route, 2e édition: Adoption

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2022 la 2e édition du plan sectoriel des transports, partie Infrastructure route, garantissant ainsi la coordination territoriale des infrastructures des routes nationales avec d'autres planifications de la Confédération, des cantons et des pays voisins ayant des incidences sur l'aménagement du territoire.

Date cible: 30.06.2022

Loi fédérale sur les projets pilotes de tarification de la mobilité: Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2022 le message relatif à la loi fédérale sur les projets pilotes de tarification de la mobilité. Cette loi offrira aux cantons et aux communes la possibilité de réaliser des projets pilotes en la matière. En outre, elle servira de base à la Confédération pour soutenir financièrement des projets pilotes.

Date cible: 30.06.2022

PROJETS

Utilisation plus efficace des capacités des routes nationales: Harmonisation des routes nationales et équipement de celles-ci en installations de gestion du trafic conformément à la planification pluriannuelle

Afin de permettre une utilisation plus efficace des capacités des routes nationales, l'OFROU a défini les tronçons sur lesquels seront mis en service certains systèmes de gestion du trafic (par ex. dispositifs d'harmonisation de la vitesse et d'avertissement de danger, gestion des rampes).

Pour la mise en œuvre de ces mesures sur le plan technique, l'OFROU a établi une planification qui sera suivie à la lettre. En outre, il teste d'autres mesures de gestion du trafic dans le cadre de projets pilotes (par ex. voies réservées aux véhicules à occupation multiple).

Date cible: 31.12.2022

Contribution des routes nationales aux mesures sur le climat de l'administration fédérale: Rénovation de bâtiments et production d'énergie renouvelable

Dans le cadre du train de mesures sur le climat de l'administration fédérale, l'OFROU s'efforce d'optimiser encore la consommation énergétique de l'infrastructure des routes nationales pour réduire les émissions de CO₂. La consommation d'énergie comprend les besoins en énergie pour l'infrastructure des routes nationales et les besoins en chauffage pour l'exploitation des centres d'entretien.

L'OFROU s'est fixé pour objectif de couvrir au fil des années une part importante de ses besoins en énergie avec ses propres installations photovoltaïques. Les bâtiments doivent également être rénovés pour une meilleure efficacité énergétique, et les chauffages à mazout remplacés.

Date cible: 31.12.2022

Recours à la méthode Building Information Modeling (BIM) dans le cadre de la numérisation pour améliorer les processus de planification, d'examen et de construction ainsi que la gestion du patrimoine: Procédure conforme aux étapes et à la stratégie partielle BIM

Les projets se poursuivent ou sont amorcés selon la méthode BIM.

Les résultats des projets pilotes réalisés à ce jour concernant les processus, l'informatique et les compétences sont traités et mis en œuvre. Des structures évolutives, des premiers standards et des outils pour d'autres projets BIM sont en cours de création au profit d'une utilisation dans l'activité de l'OFROU et des mandataires externes.

Date cible: 31.12.2022

Introduction d'une redevance liée aux prestations kilométriques en remplacement de l'impôt sur les huiles minérales et d'autres redevances routières pour garantir le financement des infrastructures de transport et du budget de la Confédération à long terme: Conception de bases en vue du projet destiné à la consultation

Le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DFF d'élaborer un plan d'introduction d'une redevance liée aux prestations kilométriques destinée à remplacer l'impôt sur les huiles minérales et éventuellement d'autres redevances routières (redevance pour l'utilisation des routes nationales, impôt sur les véhicules automobiles, redevance sur les véhicules électriques).

Une note de discussion doit être soumise au Conseil fédéral d'ici fin 2021. Sous réserve de ses délibérations à ce sujet, les travaux d'élaboration des bases légales nécessaires à une redevance routière liée au kilométrage pourront commencer en 2022.

Date cible: 31.12.2022

Adaptation et simplification des procédures et de la collaboration entre les constructeurs, les importateurs et les autorités conformément à de nouvelles dispositions sur l'immatriculation des véhicules prévues dès 2026 (adaptation au règlement UE 2018/858): Mise en consultation des bases juridiques

Selon le règlement (UE) 2018/858, les véhicules neufs devront disposer d'un certificat de conformité européen électronique (eCoC) à partir de 2026. Cela implique des changements pour l'immatriculation des véhicules en Suisse.

L'immatriculation future des véhicules au moyen de l'eCoC et le nouveau système de réception par type suisse exigent la création d'un cadre juridique. Le Conseil fédéral doit ouvrir la procédure de consultation à ce sujet en 2022.

Date cible: 31.12.2022

Simplification de l'introduction de zones 30 sur les routes d'intérêt local (motion Schlatter 20.4134): Adoption des modifications d'ordonnances par le Conseil fédéral

L'introduction de zones 30 sur les routes d'intérêt local doit être simplifiée. À cet effet, le Conseil fédéral doit modifier l'ordonnance sur la signalisation (OSR, RS 741.21) et le DETEC son ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre (RS 741.213.3).

Un projet de consultation correspondant sera élaboré en 2021. Le Conseil fédéral doit ouvrir la procédure de consultation à ce sujet en 2022 au plus tard.

Date cible: 31.12.2022

Série de mesures destinées à renforcer les investissements en matière de protection contre le bruit: Élaboration d'une note de discussion

Jusqu'à présent, la Confédération et les cantons ont investi plusieurs milliards de francs dans la protection contre le bruit. Il s'agit maintenant de présenter comment compléter ces investissements par des mesures appropriées touchant aux domaines de l'être humain (comportement) et des véhicules (technique).

Le département informera le Conseil fédéral de l'avancement de la mise en œuvre de la motion 20.4339 Réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs, au cours du second semestre 2022.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE LA COMMUNICATION (OFCOM)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Ordonnances relatives au train de mesures en faveur des médias (2e partie): Adoption

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2022 la deuxième partie des dispositions d'exécution du train de mesures en faveur des médias. En plus de l'élargissement temporaire de l'aide indirecte à la presse, le projet prévoit d'accorder un soutien limité dans le temps aux médias nationaux en ligne.

Date cible: 31.12.2022

Rapport sur le service public numérique (en exécution du po. Min Li Marti 19.3574): Approbation

Date cible: 30.06.2022

PROJETS

Étendue du service universel dans le domaine des télécommunications à partir de 2023: Décision et définition de la suite de la procédure par le Conseil fédéral

Le Conseil fédéral examinera l'étendue du service universel dans le domaine des télécommunications au cours du 2e semestre 2022 et en définira la forme future. En vertu de l'art. 16, al. 3, LTC, il prend en considération les besoins de la société et de l'économie ainsi que l'état de la technique.

Date cible: 31.12.2022

Révision partielle de l'OST visant à renforcer la sécurité des réseaux de télécommunication: Adoption

Le Conseil fédéral adoptera l'ordonnance partiellement révisée sur les services de télécommunication (OST) au cours du 2e semestre 2022. La révision vise à renforcer la sécurité des réseaux de télécommunication. En particulier, il est prévu d'introduire une réglementation sur la disponibilité et l'exploitation des réseaux, la garantie d'infrastructures redondantes et la notification des perturbations.

Date cible: 31.12.2022

Concession SSR: Prolongation temporaire et définition du cadre en vue du renouvellement

Le Conseil fédéral prolongera temporairement au cours du 2e semestre 2022 l'actuelle concession de la SSR, qui expire fin 2022, comme le prévoit l'art. 43, al. 2, de la concession. Dans le même temps, il fixera les conditions générales du renouvellement de la concession.

Date cible: 30.06.2022

Révision partielle de l'ORTV concernant les zones de desserte comme base pour les nouvelles concessions des radios locales et télévisions régionales à partir de 2025: Adoption

Le Conseil fédéral adoptera, au cours du 2e semestre 2022, l'ordonnance partiellement révisée sur la radio et la télévision (ORTV). Celle-ci redéfinit entre autres les zones de desserte pour le service public régional. Elles constituent la base des nouvelles concessions des radios locales et des télévisions régionales à partir de 2025.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT (OFEV)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

Révision de la loi sur l'aménagement des cours d'eau: Adoption du message

Au premier semestre 2022, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la révision de la loi sur l'aménagement des cours d'eau (à l'avenir : loi sur la protection contre les crues). Les modifications prévues permettront de relever les défis posés par la multiplication des risques liés aux dangers naturels et de maintenir le niveau de sécurité à moyen terme à l'aide des ressources fédérales existantes.

Date cible: 30.06.2022

Rapport sur l'environnement 2022: Approbation

Le Conseil fédéral approuvera le rapport Environnement Suisse 2022 au second semestre 2022. En application de la loi sur la protection de l'environnement, le Conseil fédéral évalue au moins tous les quatre ans l'état de l'environnement en Suisse et présente les résultats à l'Assemblée fédérale dans un rapport.

Date cible: 31.12.2022

Train de mesures pour la préservation des ressources et l'économie circulaire: Adoption

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral adoptera un train de mesures pour la préservation des ressources et l'économie circulaire. Malgré un accroissement de l'efficacité, il considère qu'il est nécessaire d'agir en matière d'exploitation durable des ressources, surtout dans les secteurs les plus importants pour l'environnement, comme l'alimentation, le logement et la mobilité.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Économie circulaire, réduction du volume des déchets et recyclage» (en exécution des po. Bourgeois 20.3062, Munz 20.3090, Clivaz 20.3727, Gapany 20.4411 et Chevalley 20.3110): Approbation

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Conséquences économiques, sociales et sociétales de la Stratégie Sol Suisse» (en exécution du po. Burkart 20.3477): Approbation

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Critère d'application du droit sur le génie génétique» (en exécution du po. Chevalley 20.4211): Approbation

Date cible: 31.12.2022

Initiative populaire «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)»:

Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera le message relatif à l'initiative biodiversité au premier semestre 2022.

Date cible: 30.06.2022

Crédit-cadre en faveur de l'environnement mondial pour la période 2023-2026: Adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera le message relatif au crédit-cadre en faveur de l'environnement mondial pour la période 2023-2026 au premier semestre 2022. Le crédit-cadre permet à la Suisse de remplir ses engagements internationaux et de renouveler ses contributions à quatre fonds pour l'environnement.

Date cible: 30.06.2022

Stratégie et plan d'action Biodiversité: Décision de principe

Au second semestre 2022, le Conseil fédéral mènera une discussion sur les résultats de l'analyse des effets du plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse.

Date cible: 31.12.2022

Rapport «Adapter la forêt aux changements climatiques et garantir un entretien et une exploitation durables des forêts» (en exécution de la mo. Hêche 19.4177, du po. Vara 20.3750 et de la mo. Fässler 20.3745): Approbation

Date cible: 30.06.2022

Rapport «Tenir compte des effets climatiques dans l'étude d'impact sur l'environnement» (en exécution du po. CEATE-N 20.3001): Approbation

Date cible: 30.06.2022

Modification de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) en vue de la mise en œuvre Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes: Adoption du message

Date cible: 30.06.2022

PROJETS

Stratégie intégrée en matière de forêt et de bois à l'horizon 2050: Élaboration

L'OFEV élaborera en 2022 une proposition à l'intention du DETEC au sujet d'une future stratégie intégrée en matière de forêt et de bois à l'horizon 2050. Il suivra une approche globale (pondération égale des aspects d'utilisation et des aspects de protection) et tiendra compte des politiques sectorielles pertinentes en impliquant les principaux acteurs. La stratégie est censée remplacer, dès 2025, l'actuelle politique forestière et son plan de mesures mis à jour pour la période de 2021 à 2024.

Date cible: 31.12.2022

Téléphonie mobile et rayonnement: Mise en œuvre des mesures d'accompagnement

Mise en œuvre des mesures d'accompagnement téléphonie mobile et rayonnement (surveillance de l'exposition au rayonnement, service de conseil médical environnemental sur le RNI, recherche téléphonie mobile et rayonnement). Les premiers résultats du monitoring du rayonnement non ionisant seront publiés en 2022.

Date cible: 31.12.2022

OFFICE FÉDÉRAL DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (ARE)

AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

4e génération des projets d'agglomération: Ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2022 la consultation sur la 4e génération des projets d'agglomération. Dans le cadre du programme trafic d'agglomération, la Confédération soutient des mesures par le biais du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

Date cible: 29.06.2022

Rapport «Smart ZIZA. Pour une conception optimisée des zones industrielles et artisanales» (en exécution du po. Béglé 19.3299): Approbation

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2022 un rapport établi en exécution du postulat et incluant des recommandations et des mesures sur les enjeux soulevés par l'auteur du postulat.

Date cible: 30.06.2022

PROJETS

Présidence de la Conférence alpine (2021-2022): Organisation et suivi

La thématique prioritaire de la présidence suisse est le climat. Plusieurs manifestations et projets sont prévus en 2022 dans les domaines du climat, des villes alpines et du transport durable. La Conférence alpine sera l'évènement politique marquant la fin de la présidence.

En 2022 sont prévues l'« heure du climat » – avec des manifestations liées au climat dans tout l'arc alpin – et l'opération « Youth Alpine Interrail ». Le Rapport sur l'état des Alpes, consacré aux villes alpines, sera finalisé. Le summum de la présidence sera la Conférence alpine, qui réunira en automne 2022 à Brigue les ministres de l'environnement des pays alpins - et si possible ceux des transports - au cours d'une « semaine du climat » présentant les résultats des projets de la présidence.

Date cible: 31.12.2022

SERVICE SUISSE D'ENQUÊTE DE SÉCURITÉ (SESE)

PROJETS

Révision de l'ordonnance sur les enquêtes de sécurité en cas d'incident dans le domaine des transports (OEIT): Finalisation avec le Secrétariat général du DETEC de la mise au net de la proposition de révision

L'OEIT doit être révisée suite aux modifications apportées à des dispositions juridiques internationales pertinentes et en raison de certaines confusions et contradictions.

D'ici fin 2021, un projet de révision sera élaboré pour servir de base pour la proposition adressée au département. Si le département donne suite à la proposition, il ouvrira la procédure de consultation.

Date cible: 30.06.2022

AUTORITÉS DE RÉGULATION DES INFRASTRUCTURES (REGINFRA)

PROJETS

ComCom: Décision relative à la concession de service universel, surveillance des concessions de téléphonie mobile et évaluation des besoins en fréquences pour la téléphonie mobile

La ComCom se prononcera en 2022 quant à l'octroi de la concession de service universel. Concernant le service universel et la téléphonie mobile, il s'agit de surveiller le respect des concessions. Les besoins en fréquences des opérateurs suisses de téléphonie mobile doivent être évalués en permanence. Conformément à l'art. 12 OST, la décision relative à la concession de service universel doit être prise d'ici fin juin 2022. Le respect de la concession de service universel est contrôlé chaque printemps en collaboration avec l'OFCOM sur la base des critères de qualité fixés par le Conseil fédéral. La surveillance des concessions de téléphonie mobile se fait de manière continue.

Date cible: 31.12.2022

EICom: Introduction du nouveau système de livraison de données de l'EICom (EDES), préparation de mesures réglementaires relatives à la sécurité de l'approvisionnement, clarification des règles concernant le réseau européen interconnecté

L'ancienne base de données de l'EICom sera remplacée par la nouvelle base (projet EDES). Des mesures préventives visant à assurer la sécurité du réseau et de l'approvisionnement ont été préparées. Le nouvel environnement de collecte de données est finalisé et son intégration au programme eGov du DETEC avec Acta Nova est en cours. Des informations (contenus et besoins) concernant la sécurité de l'approvisionnement et des questions internationales sont préparées à l'attention des intervenants politiques. Des traités internationaux régissant le réseau interconnecté ont été adaptés.

Date cible: 31.12.2022

PostCom: Garantie d'une concurrence équitable sur le marché postal: fixation d'exigences minimales pour les conditions de travail, afin d'éviter une concurrence fondée sur le dumping salarial

Conformément à l'ordonnance de la Commission de la poste relative aux exigences minimales pour les conditions de travail dans le domaine des services postaux (OEMTP), la PostCom révisé les exigences minimales et les adapte pour la première fois au 1er janvier 2023. La PostCom réalisera une enquête sur les conditions de travail standard dans le secteur postal d'ici mai 2022. Sur la base de cette analyse, la PostCom fixera des exigences minimales et adaptera l'ordonnance (OEMTP) dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2023.

Date cible: 31.12.2022

RaiCom: Examen de la planification et de l'allocation des capacités dans les installations de transbordement du TC cofinancées par la Confédération afin de déterminer la nécessité d'une action pour garantir un accès non discriminatoire

L'analyse, l'action requise et la suite de la procédure concernant l'élément concerné (vraisemblablement planification/adjudication des capacités) sont disponibles (31.12.2022).

Date cible: 31.12.2022

AIEP: Archivage des dossiers de plaintes: remise aux Archives fédérales suisses

Remise des derniers dossiers de plaintes physiques ainsi que des dossiers de plaintes électroniques, pour autant que cela est nécessaire, conformément aux directives des AFS.

Date cible: 31.12.2022
